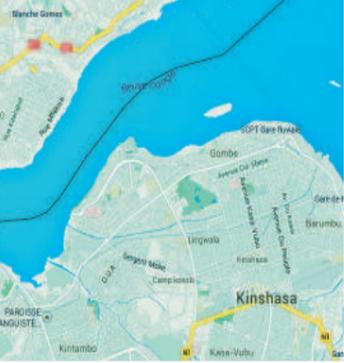


RD-CONGO

LE COURRIER
DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 3791 - LUNDI 27 JUILLET 2020

COVID-19

Pas de relâchement dans la riposte

La réunion hebdomadaire du Conseil des ministres, tenue le 24 juillet, a connu l'intervention du ministre de la Santé sur l'évolution de la situation de la pandémie soixante-douze heures après la levée de l'état d'urgence. Si l'heure est à la normalisation progressive des activités quotidiennes sur l'étendue du territoire national, le pays reste très vulnérable sur le plan économique.

A la date du 23 juillet, la dernière mise à jour de la situation épidémiologique en RDC indiquait 8767 cas confirmés depuis le début de la pandémie en mars de la même année et 5109 guéris. Mais l'heure n'est pas au relâchement. Il est rappelé le port obligatoire du masque et la limitation du nombre de passagers dans le transport en commun malgré la levée de l'état d'urgence.

Page 2



Vue d'une réunion du Conseil des ministres

EPSP

La session de l'examen d'Etat programmée du 24 au 27 août



Des élèves en pleine session des examens

Le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel (EPSP), Willy Bakonga, a publié, le 25 juillet, le calendrier scolaire aménagé pour l'année scolaire 2019-2020. Selon ce document, les épreuves de la session ordinaire de l'examen d'Etat sont prévues du 24 au 27 août 2020. Ce calendrier aménagé prévoit la reprise des cours au 3 août et la clôture de l'année scolaire au 3 septembre, soit trente jours des cours. Ceci, en vue de récupérer le temps perdu avec le confinement décidé dans le cadre de la riposte au coronavirus.

Page 3

DÉPRÉCIATION DU FRANC CONGOLAIS

Félix Tshisekedi responsabilise le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque centrale



Des billets du franc congolais

C'est ce qui ressort de la quarantième réunion du Conseil des ministres hebdomadaire présidée, le vendredi 22 juillet, à Kinshasa par vidéoconférence par le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Il a de nouveau responsabilisé le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque centrale du Congo qu'il a exhorté à

prendre des mesures appropriées pouvant arrêter la dépréciation du franc congolais.

Sur la même lancée, le président de la République a promis de s'impliquer désormais personnellement dans le règlement de ce dossier en exigeant dorénavant un rapport hebdomadaire à ce sujet.

Page 3

COVID-19

Un centre de transit inauguré à Kinshasa

Le centre, d'une capacité de cent lits comprend une partie résidentielle et une partie opérationnelle, ainsi qu'un laboratoire pour non seulement réaliser des tests de coronavirus mais également des examens de base. Ce centre de transit a été inauguré,

le jeudi 23 juillet, à Kinshasa par le conseiller médical du ministre de la Santé, le Dr Guy Esebe.

Fruit du partenariat entre l'Organisation internationale de migration et le gouvernement congolais à travers le ministère de la Santé et du Secrétariat

technique de riposte à la covid-19 en RDC, ce centre facilitera la prévention de la pandémie ainsi que la prise en charge des cas grâce à un bon suivi du personnel soignant.

Page 2

COVID-19

Un centre de transit inauguré à Kinshasa

Le centre, d'une capacité de cent lits, comprend une partie résidentielle et une partie opérationnelle, ainsi qu'un laboratoire pour non seulement réalisés des tests de coronavirus mais également des examens de base.

Le centre de transit qui sera ouvert 24 heures sur 24 a été inauguré le jeudi 23 juillet à Kinshasa par le conseiller médical du ministre de la Santé, le Dr Guy Esebe, représentant le ministre dans cette cérémonie. Fruit du partenariat entre l'Organisation internationale de migration (OIM) et le gouvernement congolais à travers le ministère de la Santé, du Secrétariat technique de riposte à la covid-19 en RDC, ce centre facilitera la prévention de la pandémie. L'ouverture du centre qui prendra en charge des cas moins sévères est une avancée dans la riposte à la pandémie. Kinshasa étant toujours l'épicentre de la maladie, le centre permettra d'assurer la prise en charge des cas grâce à un bon suivi du personnel soignant. Présent à cette inauguration, le Pr Jean-Jacques Muyembe Tamfum a invité le personnel soignant qui prestera dans ce centre à pratiquer la profession pour sauver des vies. Nous savons quand la pandémie a commencé, a-t-il déclaré, mais nous ne savons pas quand elle prendra fin. On doit se préparer. Pour lui, l'ouverture de ce

centre d'isolement est une illustration de cette anticipation afin d'éviter la surprise. A l'OIM, le Pr Muyembe a promis l'appui du Secrétariat technique pour assurer la formation et le renforcement des capacités des prestataires. Pour sa part, le coordonnateur des migrations santé de l'OIM, Theoneste B. Ganza, a renseigné que pour maintenir la performance et la présence permanente du personnel, la prestation sera organisée en trois vagues. Plus de cinquante prestataires ont été formés à ce sujet par les équipes de la prise en charge médicale de la riposte. Theoneste B. Ganza compte sur la flexibilité des autres partenaires et l'appui du ministère de la Santé pour la mobilisation des ressources afin de faciliter la continuité de ce centre. LOIM soutient la RDC dans ses efforts de prévention et de contrôle de cette pandémie avec une assistance technique afin de renforcer la surveillance, la prévention et le contrôle de l'infection, la communication des risques et l'engagement communautaire.

Blandine Lusimana

JUSTICE

Le procès en appel de Vital Kamerhe renvoyé au 7 août prochain

Selon le juge président de la Cour d'appel, ce renvoi intervient pour régulariser la saisine.

Attendu le vendredi 14 juillet, le procès en appel de l'ex-directeur de cabinet du chef de l'État, Vital Kamerhe, et de l'homme d'affaires libanais, Samih Jammal, directeur général de Samibo et de Husmal, n'a hélas pu avoir lieu. Il a tout simplement été renvoyé au 7 août au grand désenchantement de nombreux compatriotes qui tenaient à suivre les péripéties de cette nouvelle saga judiciaire, bien que la retransmission en direct à la télévision nationale n'a pas été garantie. La raison avancée par la Cour d'appel porte essentiellement sur le besoin de régulariser la saisine. En attendant, cette haute juridiction a déjà sa composition : le juge Kosi préside la séance, le magistrat Munduku assumera la charge du ministère public tandis que Me Coco Kayudi est l'avocat de la République. Le leader de l'Union pour la nation congolaise (UNC), qui se fera assister de son conseil dont Me Jean Marie Kabengele, se dit très serein quant à ce procès en appel. Il espère qu'à cette étape du dossier, son innocence sera enfin établie et aidera à tourner définitivement cette page sombre de sa vie en tant qu'acteur politique.

Il est à noter que l'appel est une voie de recours que la personne condamnée peut exercer à l'encontre d'un jugement rendu en matière contraventionnelle, correctionnelle ou criminelle. Il permet de procéder à un nouvel examen du dossier, par un autre ou d'autres magistrats composant la Cour d'appel. Pour rappel, le tribunal avait, au premier degré, déclaré « établie en fait et en droit l'infraction de détournement des deniers publics portant sur le montant de 48.831.148 dollars à charge des prévenus Samih Jammal et Vital Kamerhe Lwa Kanyingini et, en conséquence, les a condamnés chacun à vingt ans de travaux forcés. À cela s'est ajouté l'interdiction pour dix ans, après exécution de la peine, du droit de vote et du droit d'éligibilité en ce qui concerne le prévenu Kamerhe Lwa Kanyingini Vital, par ailleurs, interdit d'accès aux fonctions publiques et paraétatiques quel qu'en soit l'échelon, sans oublier la confiscation des fonds contenus dans ses comptes.

Alain Diasso

Pas de relâchement dans la riposte

La réunion hebdomadaire du Conseil des ministres, tenue le 24 juillet, a connu l'intervention du ministre de la Santé, Eteni Logondo, sur l'évolution de la situation de la pandémie soixante-douze heures après la levée de l'état d'urgence. Si l'heure est à la normalisation progressive des activités quotidiennes sur l'étendue du territoire national, le pays reste très vulnérable sur le plan économique.

A la date du 23 juillet 2020, la dernière mise à jour de la situation épidémiologique en RDC indiquait 8767 cas confirmés depuis le début de la pandémie en mars de la même année, et 5109 guéris. Entre-temps, les commentaires se multiplient après la levée de l'état d'urgence qui paralysait le pays, et le constat du ralentissement de l'évolution du virus sur le terrain, avec un nombre de plus en plus important de personnes guéries. En effet, le mercredi 1er juillet, le comité de riposte a enregistré le record de cinq cent trente-deux guérisons contre soixante-sept nouveaux cas confirmés et un décès.

Mais l'heure n'est pas au relâchement, ré-

«Ils seront confrontés à des pics de troubles majeurs, entraînés par une douloureuse reprise économique post-pandémique qui enflammera la colère du public contre les gouvernements. Par ailleurs, le risque d'instabilité restera très élevé au cours des deux à trois prochaines années. La RDC fait partie des principaux marchés à surveiller en Afrique », note l'étude.

plique-t-on du côté de la ville de Kinshasa. Le gouverneur Gentiny Ngobila a rappelé le port obligatoire du masque et la limitation du nombre de passagers dans le transport en commun malgré la levée de l'état d'urgence. Un rappel important au regard de l'emballage général constaté à la suite de l'annonce de la levée de l'état d'urgence.

En effet, la RDC est loin de voir le bout du tunnel. Une étude d'un cabinet britannique de gestion des risques, Verisk Maplecroft, prévoit des tensions sociales au second semestre de l'année. Elle classe le Congo démocratique parmi trente-six autres pays à risque, dont le Nigéria, l'Algérie, l'Éthiopie et l'Égypte. «Ils seront confrontés à des pics de troubles majeurs, entraînés par une douloureuse reprise économique post-pandémique qui enflammera la colère du public contre les gouvernements. Par ailleurs, le risque d'instabilité restera très élevé au cours des deux à trois prochaines années. La RDC fait partie des principaux marchés à surveiller en Afrique », note l'étude.

La crise du coronavirus a affecté quelques grands secteurs de l'économie nationale. Mais pour le cabinet britannique, la crise sociale viendra beaucoup plus de l'insécurité alimentaire croissante qui attisera la colère des populations. Nous évoquons dernièrement les pires pertes réalisées par le pays depuis le début de la covid-19, notamment les diminutions de 40 % des exportations et de 30 % des importations (principalement alimentaire). Toujours par rapport aux chiffres, le think tank RD-congolais « Congo Challenge » a présenté un tableau sombre : une contraction de la demande de la main d'œuvre a moins de 1 %, la disparition d'au moins 7,5 millions d'emplois directs et indirects (plus de 26 % de la population active), la perte de 50 % d'emplois dans le secteur tertiaire qui est le plus exposé, etc.

Pour contenir les effets désastreux de la covid-19, il faut songer à mettre en œuvre des politiques visionnaires de reprise. Certains économistes recommandent aux autorités RD-congolaises de privilégier une politique macro-économique capable de juguler les pertes et autre distorsion découlant du choc dans l'offre et la demande, de soutenir les entreprises et les ménages et de renouer avec la croissance de la production. Par ailleurs, il faudra injecter suffisamment de ressources tant nationales qu'extérieures pour relever les différents secteurs de l'économie nationale. Mais cela est un autre débat.

Laurent Essolomwa

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication :
Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Eilon
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koumbemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dorly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

EPST La session de l'examen d'Etat programmée du 24 au 27 août

Le calendrier aménagé, publié le 25 juillet par le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel (EPSP), Willy Bakonga, prévoit une récupération de trente jours en vue de terminer l'année scolaire en cours.

Selon ce document, les épreuves de la session ordinaire de l'examen d'Etat sont prévues du 24 au 27 août 2020. Ce calendrier aménagé prévoit la reprise des cours au 3 août et la clôture de l'année scolaire au 3 septembre 2020, soit trente jours des cours. Ceci, en vue de récupérer le temps perdu avec le confinement décidé dans le cadre de la riposte au coronavirus. Pour l'enseignement maternel, la période des cours, pour la cinquième période, va prendre douze jours, du lundi 3 au vendredi 14 août. Cependant, la prise des connaissances des fiches d'appréciation des activités périodiques des enfants par les parents est prévue pour le samedi 15 août.

Pour la sixième période, la période des cours va du lundi 17 au samedi 29 août inclus. Soit treize jours des cours. L'évaluation du niveau de l'éveil des enfants est prévue du lundi 30 août au mardi 1er septembre inclus, soit deux jours des cours. La transmission des points dans les bulletins



Des élèves en pleine session des examens

est prévue pour le mercredi 2 septembre. Et la proclamation des résultats est fixée au jeudi 3 septembre. Pour le niveau primaire, le ministre a arrêté la même période de trente jours, qui va du 3 août au 3 septembre. La période des cours, douze jours, va du 3 au 14 août inclus. La communication des points aux parents

est fixée au 15 août.

La sixième période va du lundi 17 août au jeudi 3 septembre, la période des cours va du 17 au 27 août. Les examens de fin d'année seront passés du 28 août au 1er septembre. Et la proclamation est prévue pour le 3 septembre. Pour l'enseignement secondaire et technique, le deuxième semestre

va du 3 août au 3 septembre. La période des cours du troisième période est fixée du 3 au 14 août. La communication des points se fera le 15 août. La quatrième période va du 17 août au 3 septembre. La période des cours est fixée du 17 au 27 août, les examens se passeront du 28 août au 1er septembre. Et la transcription

des points dans les bulletins est fixée au 2 septembre, la clôture de l'année étant fixée au 3 du même mois. En ce qui concerne les jury et épreuves de fin des cycles, le calendrier du ministre Bakonga indique que le test au primaire est prévu du 13 au 14 août. Pour le secondaire cycle court, les épreuves hors sessions sont prévues du 17 au 22 août. Les lundi 24 et jeudi 27 août, les récipiendaires passeront la session ordinaire.

Les épreuves hors session de l'examen d'Etat sont prévues du 17 au 27 août. La dissertation se passera le 17 août, les épreuves traditionnelles des options techniques, le 18 août, les épreuves de français oral du 19 au 20 août, les épreuves de pratique professionnelle, du 21 au 22 août et la transmission des copies au centre national de correction, le 5 septembre. Les épreuves ordinaires de l'examen d'Etat sont prévues du 24 au 27 août.

Lucien Dianzenza

DÉPRÉCIATION DU FRANC CONGOLAIS

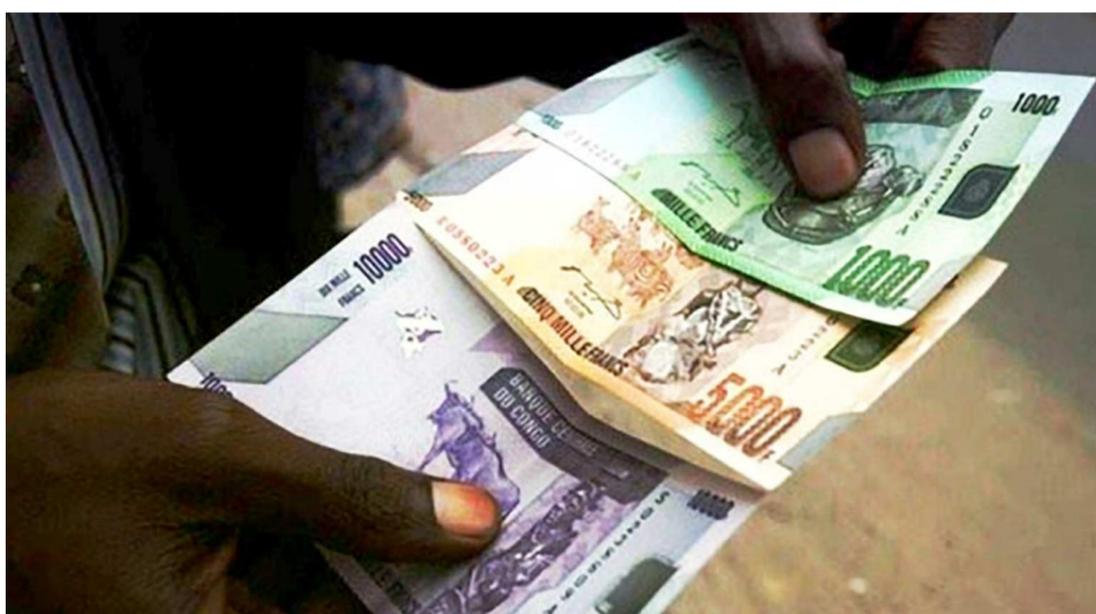
Félix Tshisekedi responsabilise le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque centrale

C'est ce qui ressort de la quarantième réunion du Conseil des ministres hebdomadaire présidée, le vendredi 22 juillet, à Kinshasa par vidéoconférence par le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

Le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a présidé le vendredi 24 juillet, par vidéoconférence à partir de son cabinet de travail à la Cité de l'Union africaine, la 41e réunion du Conseil des ministres. Intervenant soixante-douze heures après la levée de l'état d'urgence, cette réunion a permis d'évaluer le niveau de la pandémie à la lumière de l'intervention du ministre de la Santé, Dr Eteni Longondo, qui s'est fait compléter par le coordonnateur du Secrétariat technique de la riposte à la covid-19. Si l'heure est à la normalisation progressive des activités quotidiennes sur l'étendue du territoire national, le pays reste très vulnérable sur le plan économique.

A la date du 23 juillet, la dernière mise à jour de la situation épidémiologique en RDC indiquait 8767 cas confirmés depuis le début de la pandémie en mars de la même année, et 5109 guéris.

Dans sa communication au cours de cette réunion du Conseil des ministres hebdomadaire, le chef de l'Etat a notamment abordé les dossiers opposant la République démocratique du Congo à des particuliers devant les instances judi-



Des billets de franc congolais

ciaires internationales. Informé de l'existence de plusieurs litiges en procédure de fond ou en exécution forcée actuellement pendants devant les instances judiciaires internationales, le président de la République a néanmoins déploré le fait « que des arrangements à l'amiable n'aient point été privilégiés en ces occasions, ni des provisions d'honoraires d'avocats payés en temps utiles avec toutes les conséquences que cela implique préjudiciables

pour les intérêts du pays ». Aussi le ministre ayant la justice dans ses attributions et celui des Finances ont-ils été instruits de prendre, toutes affaires cessantes, les dispositions nécessaires pour régler ces problèmes, indique le compte-rendu fait par le ministre de la Communication, Jolino Makelele. Dans la foulée, le chef de l'Etat a invité les ministres concernés à veiller à ce que toutes ces procédures n'affectent pas les créances octroyées

à la RDC par les Institutions de Bretton Woods avec lesquelles la RDC est en programme. Préoccupé par la mauvaise passe que traverse actuellement l'économie nationale avec, à la clé, la dépréciation du franc congolais, Félix Tshisekedi a de nouveau responsabilisé le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque centrale du Congo qu'il a exhorté à prendre des mesures appropriées pouvant arrêter la dépréciation du franc

congolais. Il a promis, sur la même lancée, de s'impliquer désormais personnellement dans le règlement de ce dossier en exigeant dorénavant un rapport hebdomadaire à ce sujet.

Aux points d'informations, le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières a exposé sur l'état et l'administration du territoire, avant que le ministre de la Défense nationale et anciens combattants ne s'étende sur la situation sécuritaire à travers tout le territoire national. Concernant spécifiquement le litige frontalier qui oppose la RDC à la Zambie, le ministre de la Défense a indiqué qu'après examen de ce contentieux frontalier, la Sadc saisie par la RDC a décidé à ce que les localités de Kibanga et de Kalubamba reviennent à la République démocratique du Congo. Il a été donné sept jours à l'armée zambienne pour évacuer ses troupes sur le sol congolais. A l'annonce de cette nouvelle, rapporte le compte-rendu, le président de la République a réitéré le souhait de voir les Africains unis et rassemblés autour de multiples défis à relever.

Alain Diasso

COMMUNIQUE DE LA COORDINATION NATIONALE DE GESTION DE LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS COVID-19 SUITE A SA REUNION DU VENDREDI 24 JUILLET 2020

Il s'est tenu ce jour vendredi 24 juillet 2020, de 11h00 à 13h00, par visioconférence et sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, la 7e réunion de la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19.

Ont été invités à se joindre aux membres de la Coordination nationale les professeurs Fidèle Yala et Antoine Ange Abena, respectivement président et vice-président du Comité d'experts.

Deux points étaient inscrits à son ordre du jour, à savoir :

- Examen du 7ème Rapport de la Task Force à la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19 ;

Recommandations de la Coordination nationale.

I/- De l'examen du 7e Rapport de la Task Force près la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19.

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Gilbert Ondongo, ministre d'Etat, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille public, président de la Task Force, a rappelé à la Coordination nationale que la présente réunion se tient dans un contexte marqué par la progression meurtrière de la pandémie en Amérique (Etats-Unis, Amérique centrale et du Sud) et par son accélération en Afrique, selon l'OMS. En date du 22 juillet 2020, le monde comptait 14.890.516 personnes contaminées et 616.317 décès des suites du Covid-19.

Les Etats-Unis seuls avaient à la même date 3.902.058 personnes testées avec un résultat positif et 142.066 morts liés au coronavirus Covid-19. Au Brésil et au Mexique les chiffres étaient respectivement 2.159.654 et 356.255 personnes contaminées, 81.487 et 40.400 morts.

En Afrique, on avait décompté 750.373 personnes atteintes de Covid-19 et 15.732 décès contre 627.783 et 13.828 une semaine plus tôt. L'Afrique du Sud a toujours le plus grand nombre de décès (5.368) enregistrés en Afrique.

Au Congo, notre pays, le nombre des personnes contaminées a doublé en moins de trois semaines, sans doute suite à la pratique plus importante des tests de dépistage.

Dans le même temps, on déplore un relâchement dans le respect des mesures barrières et des insuffisances dans la prise en charge des malades.

Evolution récente de l'épidémie au Congo

Comme cela avait déjà été noté, la pratique plus importante des tests de dépistage révèle chaque jour un nombre plus élevé de cas positifs à la Covid-19.

Depuis le 6 juillet 2020, date de la dernière réunion de la Coordination nationale, à ce jour, le nombre de personnes déclarées contaminées, après test, a plus que doublé.

Il convient de relever que les départements de la Likouala, des Plateaux et de la Sangha n'ont pas de cas actifs de contamination à ce jour. La Lékoumou n'a, quant à elle, qu'un seul cas actif.

A l'exception du Kouilou, il est à noter que le coronavirus Covid-19 ne circule presque pas à l'intérieur du pays. La maladie est installée à Brazzaville et à Pointe-Noire, où elle se développe ; elle se développe même à un rythme aujourd'hui accéléré à Brazzaville.

Brazzaville est aujourd'hui l'endroit où la maladie se propage le plus ; 1.237 nouveaux cas révélés dans la période du 30 juin au 20 juillet 2020.

Pointe-Noire, deuxième foyer important de la maladie, a connu 432 nouveaux cas de contamination dans la même période.

Les tranches d'âge les plus concernées restent les mêmes : 30-39 ans (947 personnes contaminées) et 40-49 ans (838 personnes contaminées). Le pourcentage des femmes contaminées tend à augmenter. Elles représentaient 23,3% du total au 30 juin 2020. Elles constituent aujourd'hui 27,1% du total.

La mortalité au coronavirus Covid-19 touche surtout les tranches d'âge de 60-69 ans (18 personnes) et de 50-59 ans (15).

B. Situation actuelle de la riposte

Invitée à son tour par le président de la République à prendre la parole, Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre de la Santé, de la Population, de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au développement, a informé la Coordination nationale de la situation épidémiologique du Congo à la date de ce jour, 24 juillet 2020.

Ainsi, le Congo a déclaré 3038 cas confirmés depuis le 14 mars 2020 ; 756 cas positifs sont déclarés guéris ; 51 décès sont à déplorer à ce jour, tandis que le taux de létalité est de 1,7%.

Revenant sur la riposte, les orateurs ont indiqué que celle-ci comporte trois aspects : la prévention, le dépistage et la prise en charge.

1. La prévention

La Coordination nationale constate et déplore que la prévention, globalement bien assimilée au moment de la décision de confiner, acte perçu par tous comme la preuve de la gravité de la pandémie, s'est peu à peu relâchée. Ce relâchement général se traduit par l'inobservation des gestes barrières par de nombreux compatriotes.

La réalité sociologique aidant, les gestes barrières notamment la distanciation physique et le bannissement des attroupements sont de moins en moins respectés.

La Coordination nationale constate que les pouvoirs publics, pourtant assistés par la société civile, les ONG et autres groupes de pression et d'encadrement des populations, peinent à déployer dans le pays une stratégie ordonnée et coordonnée de communication sur la nécessaire prévention, et ce afin d'arrêter la propagation de l'épidémie.

Malgré ce constat amer, la Coordination relève néanmoins que la détention généralisée de masques individuels de protection par les citoyens en âge de les porter demeure un acquis à préserver. Même si son port et sa qualité ne sont pas toujours conformes, le masque reste l'instrument de prévention le plus usité dans notre pays.

La Coordination nationale recommande donc que les pouvoirs publics et les autres acteurs de la prévention insistent sur le port obligatoire et conforme du masque, tout en intensifiant la sensibilisation, par tous les canaux possibles, sur les gestes barrières et les dangers de la maladie, non encore maîtrisée par la médecine.

2. Le dépistage

En sa session du vendredi 10 avril 2020, la Coordination nationale avait fait le choix du dépistage à grande échelle, en vue d'isoler, traiter les personnes contaminées et rompre ainsi la chaîne de transmission de la maladie.

Au nombre des préalables au déconfinement, dans son premier palier (à la mi-mai 2020), il y avait l'impérieuse nécessité de la mise en œuvre à grande échelle du dépistage.

Tout en montant incontestablement en puissance, le dépistage à grande échelle doit prendre sa vitesse de croisière. Ainsi, la Coordination nationale se réjouit de la mise en service de deux appareils de test PCR, le premier à l'hôpital de Loandjili et le second à l'hôpital général d'Oyo.

Ainsi, au mois de juin 2020, 6.548 tests ont été réalisés dans l'ensemble du pays, contre 3.709 au mois de mai et 1.407 au mois d'avril. Pendant les vingt premiers jours du mois de juillet 2020, 8.001 tests ont été réalisés dans tout le pays.

La Coordination nationale préconise l'acquisition complémentaire d'appareils de tests PCR, afin d'assurer la montée en puissance des tests de dépistage, avec l'ambition de les porter, dans un délai raisonnable, à 1.800 tests par jour et à plus de 3.900 tests par jour même si, à cet égard, les délais prévus pour ce faire (septembre 2020) ne seront vraisemblablement pas tenus.

La Coordination nationale réitère la nécessité de tenir compte de la motivation pécuniaire et matérielle des personnels en charge du prélèvement

et de la réalisation des analyses.

Elle invite ainsi les personnels et agents affectés à la riposte, notamment les personnels soignants, à ne pas se démobiliser; la Coordination demande également aux services compétents de mettre en place les mesures nécessaires, en termes d'intéressement desdits personnels, ainsi qu'en termes de mise à disposition de tous les équipements idoines.

3. La prise en charge des malades

La prise en charge est organisée dans les hôpitaux généraux (CHU de Brazzaville, A. Sicé et Loandjili de Pointe-Noire, Dolisie, Oyo), dans certains hôpitaux de base des districts, dans des centres de santé, dans des hôtels convertis en hôpitaux et à domicile.

La Coordination nationale relève cependant la nécessité d'améliorer la prise en charge des malades en situation de détresse. A cet effet, il se pose toujours le problème de la disponibilité et de l'engagement des médecins ainsi que celui du nombre des équipements pour une prise en charge optimale des malades en détresse.

A tous ces problèmes d'effectifs, d'équipements, de matériels et produits appropriés s'ajoute celui de la motivation et de la conscientisation des personnels disponibles, affectés à la prise en charge des malades.

C. Incidences économiques au 2e trimestre 2020 et mise en œuvre des mesures de stabilisation

1. Les incidences économiques de la pandémie Covid-19

Poursuivant son propos, le ministre d'Etat Gilbert Ondongo a indiqué aux membres de la Coordination nationale qu'au deuxième trimestre la croissance économique est restée négative malgré le frémissement observé en fin de mois de juin, à la suite des deux premiers paliers du déconfinement.

Suivant les premières estimations de la direction générale de l'économie, la croissance de l'économie nationale serait de l'ordre de -30 à -40% au deuxième trimestre, après avoir été estimée à -63% en avril, -56,9% en mai et -1% en juin.

La Coordination nationale constate que le déconfinement a produit ses premiers effets au mois de juin. La plupart des branches d'activités ont renoué avec des taux de croissance positifs, à l'exception des activités pétrolières (exploitation et sous-traitance) des industries (métallurgiques, chaudronneries et peintures industrielles) ainsi que des transports (aérien, maritime et transit) et services des professions libérales.

Sur le plan de l'emploi, la situation s'est améliorée par rapport à ce qu'elle était à la fin du mois d'avril, durant le confinement.

Poursuivant son propos, le ministre d'Etat Gilbert Ondongo a rappelé les principales mesures de stabilisation de l'économie nationale, définies par la Coordination nationale, lors de sa session du 17 juin 2020, consistaient en :

Des dépenses budgétaires, à réaliser entre le 1er juillet et le 30 septembre 2020, pour un montant total de 300 milliards de francs cfa réparti ainsi qu'il suit. Dépenses à partir du compte spécial du Trésor, Fonds national de stabilisation (FNS), à hauteur de 100 milliards fcfa. Dépenses pour le remboursement d'une partie de la dette intérieure pour un montant de 100 milliards fcfa. Dépenses pour les commandes publiques passées aux entreprises locales d'un montant de 100 milliards fcfa; Des crédits garantis ou non du système financier national aux entreprises locales pour un montant de 200 milliards fcfa.

La Coordination nationale avait procédé aux affectations des sommes issues du Fonds national de solidarité de la façon suivante :

garantie des prêts accordés par les institutions financières aux entreprises, artisans et autres acteurs du secteur informel : 20 milliards fcfa ; lignes de crédits domiciliés dans les banques et établissements de micro-finance : 50 milliards fcfa ; subventions directes d'investissement ou d'exploitation (règlement des équipements ou des intrants pour le compte des entreprises ou des acteurs de l'informel par le truchement de la banque postale) : 10 milliards fcfa : prise en charge partielle des salaires des employés mis au chômage technique ou économique : 10 milliards fcfa ; transferts monétaires au profit des ménages et personnes vulnérables : 10 milliards fcfa. Ces transferts se poursuivent d'ailleurs dans le pays.

La Coordination nationale a entériné l'ensemble de ce schéma de gestion des incidences économiques de la pandémie, et recommande aux autorités compétentes de poursuivre la mise en œuvre de celui-ci.

II/ - Recommandations de la Coordination nationale

La Coordination nationale constate et déplore un relâchement général, d'ailleurs constaté partout dans le monde, tant de la part des populations que de l'ensemble des acteurs impliqués dans le combat contre cette redoutable pandémie.

Ce relâchement a eu pour effet d'accélérer la propagation de la Covid-19, au Congo comme ailleurs. Ce constat oblige donc les pouvoirs publics à prendre des mesures correctives valant reprise en mains de l'ensemble de notre riposte nationale contre la pandémie.

Compte tenu de tout ce qui précède, et en se fondant à la fois sur l'appréciation qu'elle fait de l'évolution de l'épidémie et de la situation actuelle de la riposte nationale, ainsi que sur la nécessité de soutenir l'économie en s'ouvrant un peu plus au monde, la Coordination nationale recommande les mesures suivantes :

la prorogation de l'état d'urgence sanitaire pour une nouvelle période de vingt jours, à compter du 30 juillet 2020 ; la prorogation du couvre-feu sur l'ensemble du territoire national, à l'exception de Brazzaville et Pointe-Noire, de 22 heures à 5 heures du matin ; l'interdiction de rassemblements de plus de cinquante personnes dans les lieux publics et privés, à l'exception des marchés domaniaux et de la participation à une activité autorisée dans le cadre du déconfinement ; le port obligatoire et conforme du masque de protection individuelle ; l'observation totale, partout et par tous, de toutes les mesures barrières ; la non-réouverture des établissements d'enseignement fermés, des résidences universitaires et des internats ; la non-réouverture des boîtes de nuit et autres lieux de danse ; l'interdiction des rencontres de sport collectif et des spectacles ; la célébration, dans l'intimité, de tous les événements familiaux, dans le respect de toutes les mesures de prévention ; l'exercice des contrôles sanitaires et de la force publique à l'entrée et à la sortie de toutes les villes du pays.

Pour Brazzaville et Pointe-Noire, outre l'application de toutes les mesures susmentionnées, et pour lutter contre le relâchement constaté, la Coordination nationale adopte les mesures spécifiques suivantes :

le couvre-feu sur l'ensemble de ces deux villes est ramené à 20 heures, jusqu'à 5 heures du matin ; la fermeture des marchés domaniaux les mercredis, vendredis et dimanches.

D'autre part, et s'agissant de la prévention et de la prise en charge de la maladie, la Coordination nationale adopte les mesures suivantes :

le financement et l'organisation d'une vaste campagne de communication dans tout le pays, à travers tous les médias et tous autres moyens de sensibilisation des populations, par les professionnels de la santé, des sciences sociales et de la communication ; une plus grande implication de la force publique pour faire respecter l'interdiction de rassemblements de plus de 50 personnes dans les lieux publics et privés notamment dans les morgues municipales, aux lieux des veillées mortuaires, dans les cimetières et sur les lieux de culte ; l'achèvement des travaux, dans les meilleurs délais, dans tous les centres dits Covid-19 et l'équipement correct et satisfaisant de tous ces centres en machines, matériels et produits nécessaires à une bonne prise en charge de tous les malades admis en leur sein.

Enfin, et s'agissant des mesures de soutien à l'économie, la Coordination nationale recommande :

le principe de la réouverture des frontières par le pays à compter du 20 août 2020 ; cependant, la réouverture des frontières ne sera effective qu'à la seule condition que les mesures de sécurité, de contrôle sanitaire et de mise en place des équipements adéquats aux frontières soient prises, afin d'assurer la pleine réussite de cette étape cruciale du processus de déconfinement progressif et par paliers.

Fait à Brazzaville, le 24 juillet 2020

Pour la Coordination Nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19
Le Ministre de la Communication et des Médias,
Porte-Parole du Gouvernement

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU VENDREDI 24 JUILLET 2020

Le Conseil des ministres s'est réuni ce vendredi 24 juillet 2020 par visioconférence, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Trois affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

Un projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo, au titre du ministère de la Justice et des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones ; Une communication sur le cadre budgétaire à moyen terme 2021-2023, au titre du ministère des Finances et du Budget. Une nomination au titre du ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique.

I/- Ministère de la Justice et des Droits humains, et de la Promotion des peuples autochtones

Projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Aimé Ange Wilfrid Bininga, ministre de la Justice et des Droits humains, et de la Promotion des peuples autochtones, a rappelé que la pandémie de coronavirus Covid-19 qui sévit dans notre pays a entraîné la déclaration de l'état d'urgence sanitaire par décret n°2020-93 du 20 mars 2020 du président de la République, et ce sur toute l'étendue du territoire national pour une durée de vingt jours à compter du 31 mars 2020.

Face à l'évolution de cette pandémie, et après avis des experts, l'état d'urgence sanitaire initialement décrété, a été prorogé cinq fois, par les décrets n°2020-118 du 20 avril 2020, n°2020-128 du 9 mai 2020, n°2020-144 du 30 mai 2020, n°2020-154 du 19 juin 2020 et n°2020-196 du 8 juillet 2020, à chaque fois pour une nouvelle période de vingt jours, après autorisation du Parlement, et ce conformément aux lois n°15-2020 du 20 avril 2020, n°22-2020 du 9 mai 2020, n°25-2020 du 30 mai 2020, n°31-2020 du 19 juin 2020 et n°34-2020 du 8 juillet 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo.

Après avis du Comité d'experts, et au terme de l'évaluation des mesures prises par le gouvernement, il a été constaté que la Covid-19 continue de se répandre dans notre pays.

En vue de permettre au gouvernement de poursuivre l'exécution des mesures prises pour faire face à cette pandémie, il est indispensable de proroger de nouveau l'état d'urgence actuellement en vigueur, au-delà de la période qui arrive à son terme le 29 juillet 2020.

Ainsi, au terme de l'article 157 alinéa 3 de la Constitution, « le Parlement se réunit de plein droit, s'il n'est pas en session pour, le cas échéant, autoriser la prorogation de l'état d'urgence ou de l'état de siège au-delà de vingt jours. »

C'est dans ce cadre que la discussion s'est engagée sur le projet de loi soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo. Il sera transmis au Parlement pour adoption.

II/- Ministère des Finances et du Budget

Communication sur le cadre budgétaire à moyen terme 2021-2023

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Ludovic Ngatsé, ministre délégué au Budget a présenté aux membres du Conseil des ministres le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) 2021-2023.

Le cadre budgétaire à moyen terme est un instrument de programmation budgétaire, prévu à l'article 9 de la Loi organique n°36-2017 du 03 octobre 2017 relative aux lois de finances. Il s'inscrit dans le cycle de préparation du budget de l'Etat de l'année. Il a pour principaux objectifs de fixer la contrainte financière en indiquant le besoin, sinon la capacité de financement, sur la base des hypothèses économiques réalistes, couvrant une période minimale de 3 ans ; il permet également de déterminer la trajectoire des recettes et des dépenses en fonction de l'orientation budgétaire définie.

Pour la période 2021-2023, ce cadre a été élaboré dans un contexte marqué au niveau international et national par une crise sanitaire de Covid-19 sans précédent ; celle-ci est couplée à l'effondrement des cours du baril de pétrole. Selon les estimations du Fonds monétaire international, la

croissance mondiale devrait connaître une forte contraction, passant de 2,9% en 2019 à -3,0% en 2020.

Au plan national, après une contraction de l'activité observée en 2019 (-0,3%), l'économie continue de traverser l'une de ses phases les plus critiques, en raison des effets engendrés par la pandémie de Covid-19 et la baisse des cours de pétrole. En effet, une contraction de 12,3% de l'activité économique est projetée en 2020 par la Banque des Etats de l'Afrique centrale. Le FMI et le comité de cadrage macroéconomique l'estiment respectivement à -8,6% et à -6,2%.

Dans ce contexte, le gouvernement se voit dans l'obligation de mettre en œuvre une stratégie de riposte contre la pandémie, tout en poursuivant l'exécution des mesures structurelles devant assurer le rétablissement des équilibres macroéconomiques.

La création des deux leviers que sont le Fonds national de solidarité et le Fonds de lutte contre le coronavirus participe de cette stratégie de riposte et de relance des activités économiques.

Aussi, le cadre budgétaire à moyen terme 2021-2023 s'inscrit dans les perspectives suivantes :

Le renforcement de la politique de rationalisation de la dépense ; La mobilisation des ressources et financements concessionnels ; La poursuite des négociations sur la restructuration de la dette publique ; La poursuite de la mise en œuvre des mesures liées à l'amélioration de la gouvernance.

Après cette introduction, le ministre Ngatsé a fait un résumé analytique du cadre budgétaire à moyen terme 2021-2023, en décrivant la situation macroéconomique internationale et nationale de 2019 à fin mars 2020

Ainsi, l'activité économique nationale a connu une récession de -0,3% en 2019, compte tenu des contreperformances du secteur non pétrolier, qui a enregistré une croissance négative de -1,6%. A la suite des mesures de confinement et de limitation des déplacements mises en place par le gouvernement pour lutter contre la pandémie de Covid-19, l'économie nationale pourrait connaître une récession de 12,3% en 2020, avec un taux d'inflation moyen annuel projeté à 3,0% contre 2,3% en 2019.

Par ailleurs, il est prévu en 2020 une dégradation du déficit global de la balance des paiements à -909,3 milliards de FCFA, contre 106,8 milliards de FCFA en 2019. La situation monétaire pourrait être marquée par une baisse de 39,1% des avoirs extérieurs nets, de 20,1% de la masse monétaire et de 33,0% des crédits à l'économie.

Quant aux finances publiques, l'exécution budgétaire au 31 mars 2020 s'est soldée par un excédent de 60,7 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 11,6% des prévisions initiales.

Passant à la prospective, le ministre Ngatsé a présenté aux membres du Conseil des ministres la politique budgétaire du gouvernement pour la période 2021-2023.

Après quatre années d'ajustement budgétaire, le gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre des mesures et réformes entamées depuis quelques années, notamment dans le cadre de l'exécution de l'accord conclu avec le FMI.

A ce titre, la politique budgétaire restera prudente, avec pour objectif la soutenabilité des finances publiques en portant une attention particulière sur la rationalisation des dépenses budgétaires et la mobilisation des recettes internes hors pétrole.

Afin d'atteindre cet objectif général, la politique budgétaire poursuivra les objectifs spécifiques suivants :

réduire le déficit primaire hors pétrole ; améliorer la transparence et la discipline budgétaires ; rendre viable la dette publique.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement mettra en œuvre les mesures suivantes :

En matière des recettes : l'accent sera mis sur : (1) la poursuite de la modernisation des administrations des impôts et de la douane ; (2) le renforcement de la politique fiscale et (3) la rationalisation des dépenses fiscales.

En matière de dépenses : l'orientation principale sera axée sur l'efficacité de la dépense publique en veillant au respect de la trajectoire ainsi qu'à la mise en œuvre d'un pilotage serré, pour assurer son efficacité.

Les projections des ressources et des charges de l'Etat pour la période 2021-2023 tiennent compte des différentes

mesures préconisées et des hypothèses macroéconomiques suivantes :

la production de pétrole, prévue à 135,2 millions de barils en 2021, 141,2 millions de barils en 2022 et 128,4 millions de barils en 2023.

le prix de baril du Brent à 37,9 dollars en 2021, 45,0 dollars en 2022 et 45,0 dollars en 2023, et la Décote appliquée au pétrole congolais serait de 2,9 dollars en 2021. le prix du brut congolais à 35,0 dollars en 2021, 45,0 dollars en 2022 et 45,0 dollars en 2023, et le taux de change à 1 dollar pour 580,0 FCFA sur l'ensemble de la période.

Ainsi, au cours des années 2021, 2022 et 2023, les ressources budgétaires s'établiraient respectivement à 1 777,0 milliards de FCFA à 2 062,5 milliards de FCFA et à 2 023,2 milliards de FCFA. Les dépenses du budget de l'Etat augmenteraient à un rythme annuel moyen de 0,5% et s'établiraient à 1 519,5 milliards de FCFA en 2021, 1 540,9 milliards de FCFA en 2022 et 1 536,1 milliards de FCFA en 2023.

Sur l'ensemble de la période, on enregistrerait des soldes budgétaires globaux (dons inclus) excédentaires, à hauteur de 257,5 milliards de francs CFA en 2021, 521,5 milliards de francs CFA en 2022 et 487,1 milliards de francs CFA en 2023, représentant respectivement 4,3%, 8,9% et 8,0% du PIB.

Le stock de la dette publique projetée s'afficherait en moyenne à 6 045,8 milliards de FCFA, soit 92,3% du PIB.

Les ressources de trésorerie et de financement seraient en moyenne de 129,3 milliards de FCFA, soit 129,0 milliards de FCFA en 2021 ; 130,0 milliards de FCFA en 2022 et 129,0 milliards de FCFA en 2023. Les charges, en raison du niveau important de la dette, seraient en moyenne à 793,0 milliards de FCFA, avec 799,1 milliards de FCFA en 2021, 807,0 milliards de FCFA en 2022 et 772,0 milliards de FCFA en 2023.

Dans la période, il ressortirait un besoin de financement qui baisserait à un rythme annuel moyen de 38,5%, avec -412,6 milliards de FCFA en 2021, -155,5 milliards de FCFA en 2022 et -155,9 milliards de FCFA en 2023. Ce besoin serait financé comme suit :

sur financement intérieur à hauteur de 145,6 milliards de FCFA en 2021 et 52,0 milliards de FCFA en 2022, par les apports attendus du FMI et de la restructuration de l'emprunt obligataire de la banque « ECOBANK » ;

sur financement extérieur à hauteur de 266,9 milliards de FCFA en 2021, 103,4 milliards de FCFA en 2022 et 155,9 milliards de FCFA en 2023, par les apports attendus des bailleurs financiers internationaux (Banque mondiale, BAD, et AFD) et par la restructuration de la dette.

Toutefois, ces résultats dépendront de la durée de la pandémie de Covid-19, de l'évolution des cours des produits de base, des incertitudes entourant les relations commerciales mondiales et de l'efficacité des mesures adoptées.

Une stratégie de financement du gap intégrant le plan d'apurement de la dette intérieure, des hypothèses de restructuration de la dette extérieure et des apports divers des partenaires y compris concessionnels, constitue les véritables leviers de la soutenabilité recherchée des finances publiques congolaises.

Après cet exposé exhaustif, le Conseil des ministres a pris bonne note des hypothèses envisagées et a encouragé le gouvernement à s'atteler à la mise en œuvre dynamique de cet outil de programmation utile, notamment en cette période de crise économique et sanitaire aiguë.

III/- Nomination

Enfin, et au titre des mesures individuelles, le Conseil des ministres a procédé à la nomination suivante :

Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique :

Directeur général des Postes et Télécommunications : M. Alain Bernard Ewengué, ingénieur en télécommunications.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a alors levé la séance.

Commencée à 16h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 17h30.

Fait à Brazzaville, le 24 juillet 2020

Le ministre de la Communication et des Médias,
porte-parole du gouvernement,
Thierry Lézin Mougalla/-

TRAVAUX PUBLICS

Le BCBTP sollicite un coup de pouce

Les ministres de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille public, Gilbert Ondongo, et de l'Équipement et de l'Entretien routier, Emile Ouosso, ont visité, le 22 juillet à Brazzaville, le Bureau de contrôle du bâtiment et des travaux publics (BCBTP), avec pour mission de redorer le blason de cette entreprise publique, terni par la conjoncture économique.

Faire du BCBTP un véritable laboratoire de référence en Afrique subsaharienne est l'ambition que caresse la tutelle de cette entreprise publique. Etablissement public à caractère scientifique et technique créé en 1986, le BCBTP a fait l'objet de grands investissements de la part des pouvoirs publics, au point de figurer, au regard des équipements en sa possession, « en tête des bureaux les plus performants en Afrique subsaharienne », a déclaré son directeur général, Pierre Nkoua.

Faute de marchés, ce matériel à grand rendement est menacé de ruine, sans avoir pu assurer un efficace retour sur l'investissement. Tous les marchés financés sur fonds publics sont arrêtés, faute de crédits. Les créances importantes dues par les maîtres d'ouvrages publics ne sont pas non plus recouvrées, pendant que les charges pèsent considérablement sur le fonctionnement de la structure. La subvention d'équilibre devant servir à assurer un fonctionnement minimal de l'entreprise est devenue aléatoire.

« Depuis trois exercices, le taux de recouvrement de ladite subvention par le BCBTP a difficilement dépassé le seuil de 20%. En 2019, il n'a été perçu que deux mois jusqu'à ce jour pour l'exercice en cours », a expliqué Pierre Nkoua.

Cette situation a pour conséquence immédiate, la difficulté pour l'entreprise de faire face à ses différentes charges, ce qui constitue, selon le directeur général du BCBTP, un véritable terreau propice au développement des mouvements de reven-

dications et de contestation de tous genres.

La situation, poursuit-il, devient plus préoccupante avec la parution de la pandémie à coronavirus covid-19 qui a ébranlé le système économique mondial et, par ricochet, continue d'affecter l'économie nationale, marquée par une baisse drastique des activités du secteur des bâtiments et travaux publics.

Ainsi, l'activité du BCBTP a enregistré une forte contraction entre 2016 et 2018 de -70% environ. « Dans ce contexte économique et social très difficile, ne survivront que les organisations dotées de hardiesse et du vrai sens de l'anticipation », a souligné Pierre Nkoua.

A l'issue d'une séance de travail avec les experts du bâtiment, le ministre d'Etat, Gilbert Ondongo, a partagé, à la presse, un sentiment oscillant entre satisfaction et insatisfaction. Pour ce membre du gouvernement, il sera question de donner des moyens à cette structure pour qu'elle devienne un établissement performant remplissant correctement son rôle.

« Le ministère en charge du portefeuille public a des ambitions pour cet établissement. Nous avons un bel instrument même si nous n'avons pas toujours des moyens nécessaires à mettre à sa disposition », a-t-il assuré.

Objectif : l'horizon 2025

Pour venir à bout de cette situation, ce bureau a mis au point un programme quadriennal sur lequel s'est prononcé le dernier comité de direction, et dont l'objectif est la mise en



Gilbert Ondongo visitant les équipements physiques du Bcbtp

orbite de l'entreprise comme ingénieur public performant au plan national, avec un rayonnement sous-régional, voire international, à l'horizon 2025.

A terme, il sera question de faciliter la régulation du système concurrentiel à travers le contrat d'engagements et d'objectifs et une offre adaptée au secteur privé ; offrir des prestations conformes aux meilleures pratiques internationales ; transformer l'image d'un bureau de contrôle à faible valeur ajoutée en celle d'un véritable laboratoire d'ingénierie à forte valeur ajoutée ; et améliorer la performance opérationnelle du BCBTP.

Dans cette optique, la direction générale entend dans l'immédiat, régler

définitivement la question de la dette et des créances, réduire les charges du personnel, acquérir un nouveau matériel et procéder à la réparation de l'existant.

En tenant compte des contraintes conjoncturelles, cette structure projette également de moderniser les installations, nouer des partenariats avec certaines entreprises nationales comme étrangères. Au nombre des recommandations figurent également la systématisation de la formation continue du personnel en vue d'améliorer les compétences et la qualité des prestations fournies.

« Cette synergie, nous en sommes certains, permettra à l'entreprise de se rebâtir, notamment en assu-

rant ses charges et en se projetant dans l'avenir. Cependant, la prospérité de ces mesures ne saurait être garantie sans votre appui », a-t-il dit en présence des membres du gouvernement.

Et de conclure : « En vue de redorer le blason de légendaire pays de transit du Congo en Afrique centrale et de promouvoir de ce fait son développement, nous avons foi en l'avenir du BCBTP comme ingénieur public performant. Le personnel du BCBTP se met en ordre de bataille pour relever, notamment dans le domaine qui est le sien, les défis de la modernisation du Congo ».

Josiane Mambou Loukoula

LE FAIT DU JOUR

La Rumba toujours

Au risque de nous répéter : Brazzaville et Kinshasa, capitales les plus proches au monde ne partagent pas que le majestueux fleuve Congo sur les berges duquel elles sont érigées. Elles partagent aussi cette fraternité solide que les dissensions répétées, parfois dangereuses, auxquelles les soumettent les chocs des temps et des vents n'arrivent à corrompre.

Celui qui porte mieux cette complicité est l'artiste, disons l'artiste-musicien, témoin irremplaçable du récit heureux et douloureux des amours et désamours que Brazzavillois et Kinois, et par-delà les deux peuples des deux Congo, construisent et déconstruisent au long de leur histoire commune émaillée de spécificités aussi, mais toujours plâtrée et replâtrée afin que l'essentiel l'emporte toujours.

L'artiste musicien, parce qu'il le montre chaque fois avec un cœur

empli de bonté pour son prochain. Les disparitions successives enregistrées ces dernières années parmi les grands noms de la rumba congolo-congolaise témoignent de cet attachement indéfectible entre les enfants des deux rives. Ceci, même quand sur d'autres référentiels quelques appréhensions raidissent la relation, retardent les rendez-vous, entourent les retrouvailles.

Mercredi, 22 juillet, quand Edo Ganga disait adieu à Brazza-la-verte qu'il a tant aimée et vantée dans ses chansons, une autre gloire du monde de la musique était présente. Kiamwangana Matéta Verkys, c'est de lui qu'il s'agit, est venu de Kin-la-belle, là où Edo a tout commencé, y compris sortir du ventre de maman. On a dit de Ganga qu'il était le dernier de l'époque encore en vie sur la rive droite du fleuve, on devrait dire la même chose de Verkys pour la rive

gauche. Le signataire de la célèbre complainte Nakomitunaka qui traverse les vies depuis bientôt un demi-siècle est bien de la génération de ceux qui ont beaucoup donné à la Rumba.

Pour poursuivre sur l'amitié célébrée par les deux Congo grâce à la chanson, on se souvient des processions parties de Brazzaville pour Kinshasa en 2016 et 2019, quand Jules Shungu Wembadio Pene Kikumba, dit Papa Wemba et Simon Lutumba Ndomanueno, alias Lutumba Simaro Masiya, s'en allèrent à leur tour après avoir rempli leur contrat sur terre avec le Créateur. En nombre, les artistes musiciens passèrent le fleuve pour les cérémonies d'adieu en compagnie parfois des autorités publiques. Il est certain que celles-ci admirent.

Il y a quelques années, une initiative commença dans le même sens entre Brazzaville et Kinshasa sur le plan littéraire. Les auteurs des

deux villes rêvent d'une Association des écrivains du fleuve Congo. Cela tourna court. A leur actif néanmoins, nous l'avons mentionné il y a quelques années à cette même place, des rencontres eurent lieu ici et là-bas, puisque les créateurs du concept étaient des deux capitales à raison de six par pays. C'est du passé...

L'essentiel pour le moment est que la Rumba ne meurt pas. Elle a encore des choses à nous enseigner d'autant que la relève de ceux qui s'en vont ne baisse pas les bras. Il y avait les Edo Ganga, Kallé Djéff, Adou Elenga, Paul Kamba, Franklin Boukaka, Moundanda, Ange Linaud Ndjendo, Luambo Makiadi, Roche-reau Tabou Ley, Pamelou Mounka, les Maman Eyenga, etc. Il y aura d'autres voix, d'autres étoiles pour faire rayonner la Rumba, cette sonorité bien de chez nous qui attend d'être timbrée à l'Unesco. Pour le bonheur de nous tous.

Gankama N'Siah

COVID-19

Le couvre-feu ramené à 20h pour Brazzaville et Pointe-Noire

La Coordination nationale de gestion de la pandémie du coronavirus a présenté, le 24 juillet, lors de sa septième réunion, à Brazzaville, des nouvelles recommandations visant non seulement à intensifier la lutte contre la pandémie mais aussi à soutenir l'économie nationale.

Il ressort de cette réunion qui a été présidée, en visioconférence, par le président de la République, Denis Sassou N'Gusso, qu'au deuxième trimestre de l'année en cours, la croissance économique est restée négative malgré le frémissement observé en fin de mois de juin, à la suite des deux premiers paliers du déconfinement. Et le nombre des personnes contaminées a doublé en moins de trois semaines, sans doute à la suite de la pratique plus importante des tests de dépistage.

Dans le même temps, on déplore un relâchement dans le respect des mesures barrières et des insuffisances dans la prise en charge des malades. « Depuis le 6 juillet 2020, date de la dernière réunion de la Coordination nationale, à ce jour, le nombre de personnes déclarées contaminées, après test, a plus que doublé en passant de 1550 à 3117. Le pourcentage des femmes contaminées tend à augmenter. Elles représentaient 23,3% du total au 30 juin 2020. Elles constituent aujourd'hui 27,1% du total. Ainsi, le Congo a déclaré 3038 cas confirmés depuis le 14 mars 2020 ; 756 cas positifs sont déclarés guéris ; 51

décès sont à déplorer à ce jour, tandis que le taux de létalité est de 1,7% », renseigne le communiqué final.

Pour faire face à cette situation préoccupante, les membres de cette coordination estiment que pour lutter contre le relâchement constaté à Brazzaville et Pointe-Noire, il est nécessaire de ramener le couvre-feu sur l'ensemble de ces deux villes à 20 heures jusqu'à 5 heures du matin ; maintenir la fermeture des marchés domaniaux les mercredis, vendredis et dimanches. Il faut également enclencher le financement et l'organisation d'une vaste campagne de communication dans tout le pays, à travers tous les médias et tous autres moyens de sensibilisation de la population, par les professionnels de la santé, des sciences sociales et de la communication.

Il est aussi essentiel de favoriser une plus grande implication de la force publique pour faire respecter l'interdiction de rassemblement de plus de cinquante personnes dans les lieux publics et privés, notamment les morgues municipales, les veillées mortuaires, les cimetières et les lieux de culte, et d'achever les travaux, dans les meilleurs délais,

dans tous les centres dits covid et l'équipement correct et satisfaisant de tous ces centres en machines, matériels et produits nécessaires à une bonne prise en charge de tous les malades admis en leur sein.

Les questions liées à la soutenabilité de l'économie ont été abordées, puisque le principe de la réouverture des frontières par le pays à compter du 20 août 2020 était validé, même si cette réouverture ne sera effective qu'à la seule condition que les mesures de sécurité, de contrôle sanitaire et de mise en place des équipements adéquats aux frontières soient prises, afin d'assurer la pleine réussite de cette étape cruciale du processus de déconfinement progressif et par paliers.

Les mesures préétablies restent en vigueur

La Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus pense que la prorogation de l'état d'urgence sanitaire pour une nouvelle période de vingt jours, à compter du 30 juillet 2020, et du couvre-feu sur l'ensemble du territoire national, à l'exception de Brazzaville et Pointe-Noire, de 22 heures à 5 heures du ma-



Thierry Lézin Mougalla lisant le communiqué final/Adiac

tin, sont inévitables. L'interdiction de rassemblements de plus de cinquante personnes dans les lieux publics et privés, à l'exception des marchés domaniaux, et de la participation à une activité autorisée dans le cadre du déconfinement, le port obligatoire et conforme du masque de protection individuelle, l'observation totale, partout et par tous, de toutes les mesures barrières, la non-réouverture des établissements d'enseignement fermés, des résidences universitaires et

des internats, la non-réouverture des boîtes de nuit et autres lieux de danse, l'interdiction des rencontres de sport collectif et des spectacles et la célébration, dans l'intimité, de tous les événements familiaux, dans le respect de toutes les mesures de prévention, sont maintenues. Il faut ajouter, à ces mesures précitées, l'exercice des contrôles sanitaires et de la force publique à l'entrée et à la sortie de toutes les villes du pays.

Rude Ngoma

JUSTICE

Les notaires appelés au respect de l'éthique et de la déontologie

La Chambre nationale des notaires du Congo (CNNC) s'est réunie, le 23 juillet à Brazzaville, pour examiner son fonctionnement interne. A cet effet, la CNNC a invité les professionnels de cette corporation au strict respect de la déontologie du métier.

La réunion s'est tenue sous l'autorité du président de la CNNC, Bertrand Éric Fédhéré Pandi. Elle fait partie d'une série de rencontres professionnelles initiées depuis un moment par l'organisation notariale, dans le cadre de la discipline dans la loi organique.

A l'image de celles tenues récemment à Pointe-Noire et à Dolisie, la réunion de Brazzaville visait un seul objectif : rappeler les notaires à l'ordre afin que la discipline règne au sein de la corporation. A cet effet, les notaires ont rappelé aux uns et aux autres un certain nombre de lois, dont celle portant protection et défense des droits des notaires. « A l'occasion de nos travaux, nous avons statué sur le respect de l'éthique et de la déontologie professionnelle du notaire. De même, nous avons débattu de la discipline au sein de notre organisation professionnelle, puis examiné les absences prolongées de certains notaires de la corporation », a précisé Bertrand Éric Fédhéré Pandi.

Pour Me Patric Sindika Lobota, membre de la chambre natio-



onale des notaires en service à Dolisie, la rencontre a permis à la Chambre nationale des notaires du Congo d'attirer l'attention de certains notaires mal intentionnés, mais aussi de faire la toilette dans ses rangs. Elle a servi aussi d'occasion pour rappeler aux notaires le devoir qui est le leur de pratiquer le métier avec professionnalisme, en vue de redorer l'image du notariat congolais. « Quelques fois nous recevons les plaintes de la part des usagers de droit, de ce que leurs dossiers n'ont pas été bien traités, par rapport à la

loi organique. Et lorsque nous les réexaminons, parfois nous découvrons quelques écueils. A ce moment-là, nous montrons au notaire incriminé la faute qu'il a commise », a-t-il indiqué. Me Patric Sindika Lobota a, par ailleurs, demandé à quiconque qui se sentirait lésé par le travail fait par un notaire, de se rapprocher de la CNNC, au lieu de le fustiger, conformément au protocole en vigueur. Rappelons qu'au niveau de Brazzaville, la chambre des notaires est dirigée par Me Richard Ossa.

Firmin Oyé

UNIVERSITÉ MARIEN-NGOUABI

Les anciens étudiants facilitent la mobilité des candidats au baccalauréat

La Crème des anciens étudiants de l'Université Marien-Ngouabi a mobilisé des bus de transport en commun pour permettre aux candidats au baccalauréat de Djiri, neuvième arrondissement, de se rendre aux différents centres d'examen.



Une vue d'un bus transportant des candidats au BAC/Photo Adiac

Durant quatre jours, ces bus ont assuré le transport (aller-retour) gratuitement des candidats vers les différents centres d'examen, épargnant ainsi ces derniers des tracasseries des chauffeurs de taxis et autres moyens de transport en commun.

« Soucieuse de l'avenir de la jeunesse qui est le moteur de la vie publique à venir, la Crème a pensé mettre à la disposition de ces futurs étudiants, des bus de transport. Notre vision était d'étendre cette action humanitaire à tous les arrondissements de la capitale mais hélas, nous n'avons pas assez de moyens financiers pour le faire », a précisé Virlain Owa, membre de cette organisation. La Crème est une organisation socioculturelle et humanitaire créée par les anciens étudiants de l'Université Marien-Ngouabi. Elle a entre autres objectifs, de contribuer au rayonnement de cet établissement supérieur public ; d'encourager la recherche en milieu universitaire et de lutter contre les antivaleurs.

F.O.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POPULATION

Le personnel exhorté à plus de professionnalisme

Au cours d'une séance de travail, le 23 juillet, avec les agents de la Direction générale de la population (Dgpop), la ministre en charge de la Santé et de la Population, Jacqueline Lydia Mikolo, a invité ces derniers à plus de dynamisme et de professionnalisme afin de répondre aux demandes des Congolais.

Dans une atmosphère pédagogique, la ministre de la Santé, de la Population, de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement a demandé au directeur général, aux directeurs centraux, aux chefs de service et autres agents de l'Etat évoluant dans ce département de tout mettre en œuvre afin de garantir son rayonnement.

Jacqueline Lydia Mikolo qui a profité de cet instant pour tenir un échange interactif avec le personnel de la Dgpop a signifié que les attentes du gouvernement à l'égard de cette direction sont énormes. Il s'agit, entre autres, de réactualiser avec les autres parties prenantes les documents mettant en place l'observatoire national de décès maternel ; du suivi pour le compte du ministère, du processus du recensement général de la population.

« Il est aussi du ressort de la Dgpop d'améliorer les indicateurs de couverture vaccinale. Pour la direction de la santé et de l'enfant, il faut mettre un accent particulier sur les activités



Un échantillon des motos/Adiac

à haut impact sur la santé du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent afin d'améliorer nos indicateurs de mortalité néonatale et infantile », a déclaré Jac-

queline Lydia Mikolo. Elle a également rappelé que concernant la santé de la reproduction, il faut réactualiser le plan de repositionnement de la plani-

fication familiale, promouvoir les formations des sages-femmes sur les accouchements propres et de qualité en milieu hospitalier. La question liée à l'augmenta-

tion de la couverture du pays en centre de santé scolaire universitaire et celle de l'initiation des activités de sensibilisation auprès des populations vulnérables sur la lutte contre la Covid-19 ont été à l'ordre du jour.

L'Unicef offre des motos à la République du Congo

En marge de cette séance de travail, la ministre en charge de la Population a reçu des mains des représentants du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) un échantillon de cinquante motos de marque Yamaha. Ces motos tout terrain seront déployées dans tous les départements du Congo. Elles renforceront la capacité des districts sanitaires dans la mise en place des stratégies de vaccination en touchant tous les habitants. A cause du coronavirus, le taux de vaccination est en train de baisser. D'où la nécessité de mobiliser les moyens afin de sensibiliser les familles à l'importance de la vaccination.

Rude Ngoma

POPULATION

« Nous serons deux milliards de moins que prévu d'ici 2100 »

D'après une nouvelle étude, la Terre comptera environ 8,8 milliards d'habitants d'ici 2100. Ce sont deux milliards de personnes de moins que les prédictions de l'ONU.

Environ 1,7 milliard de personnes, soit 22 % de la population mondiale, seraient atteintes de troubles de la santé susceptibles de causer des complications en cas d'infection par le virus Covid-19. C'est le résultat d'une étude mise en ligne par le CDC basée sur des relevés collectés au mois d'avril 2020 aux États-Unis. En 2018, l'ONU prédisait une population mondiale de près de 11 milliards d'habitants à l'horizon 2100. Une nouvelle étude publiée dans la revue The Lancet offre une perspective différente. Grâce à de nouvelles méthodes de projection, les chercheurs ont tenté de modéliser la mortalité, la fertilité, et les mouvements de population pour les 80 prochaines années, pour arriver au résultat final de 8,8 milliards de personnes d'ici 2100, soit deux milliards en dessous des prédictions de l'ONU.

Redistribution de la population

D'après les prédictions, la population connaîtra son apogée en 2064 avec 9,3 milliards d'habitants, avant de diminuer progressivement à mesure que la fin du siècle se rapproche. Plus d'une vingtaine de pays, dont le Japon, l'Espagne, l'Italie, le Portugal, la Corée du Sud, ou encore la Pologne, verront leurs effectifs réduits de moitié. La Chine passerait de 1,4 milliard d'âmes à seulement 730 millions. L'Afrique subsaharienne, pendant

ce temps, triplerait en population, le Nigéria devenant le deuxième pays le plus peuplé au monde derrière l'Inde, avec 800 millions d'habitants. Selon les chercheurs, la chute du taux de fertilité amènera 183 pays sur 195 sous le seuil de renouvellement de la population sans la mise en place d'une politique d'immigration plus libérale. D'ici 2100, le Nigéria pourrait être le deuxième pays le plus peuplé et devenir l'une des dix puissances économiques mondiales.

De nouveaux ajustements à faire

« Ces prédictions sont une bonne nouvelle pour l'environnement, avec une réduction de la pression sur les chaînes de production alimentaire et une baisse des émissions carbone, ainsi qu'une opportunité économique significative pour certaines parties de l'Afrique subsaharienne », commente Christophe Murray. « Néanmoins, beaucoup de pays hors de l'Afrique verront leur nombre de travailleurs décroître et une inversion de la pyramide des âges, ce qui aura de profonds impacts négatifs sur l'économie ».

Afin de pallier ce phénomène, les chercheurs suggèrent la mise en place de politiques d'immigration plus libérales ainsi que la création de subventions pour les familles désirant procréer. Des efforts de-

vront également être faits afin de subvenir aux besoins d'une population vieillissante. Si l'on en croit les chiffres, plus d'un quart de la population aura plus de 65 ans d'ici la fin du siècle, tandis que le nombre des personnes de plus de 80 ans passera de 140 millions à 866 millions.

Une nouvelle économie mondiale

Sur la base de ces projections, l'étudiant prédit également la redistribution des cartes sur le plan économique. Représentant aujourd'hui 24 % du PIB mondial en première place, le produit intérieur brut des États-Unis serait dépassé par la Chine tandis que l'Inde occuperait la troisième place. Si le Japon, l'Allemagne et la France conserveraient leur place parmi les dix économies les plus importantes au monde, l'Italie et l'Espagne passeraient des 15 premiers au top 30. Par contraste, l'Indonésie monterait en 12e position tandis que le Nigéria prendrait place parmi les 10 plus grands. « La croissance continue du nombre d'habitants à travers le siècle n'est plus la trajectoire la plus probable pour la population mondiale », conclut Murray. Déjà, nous serons 8,5 milliards d'humains sur Terre en 2030, selon l'ONU. Tous les deux ans, les Nations unies publient leurs estimations sur l'évolution de la population mondiale.

Noël Ndong

CRISE MALIENNE

Un sommet extraordinaire de la CEDEAO prévu aujourd'hui

La réunion de cinq chefs d'État ouest africains, le 23 juillet à Bamako, n'a pas permis de résoudre la crise politique qui secoue le Mali depuis le mois de juin. Ils se retrouvent, ce 27 juillet, en sommet extraordinaire par visioconférence.

Après une rencontre avec la société civile, les cinq chefs d'État d'Afrique de l'Ouest réunis, le 23 juillet, à Bamako ne sont pas parvenus à faire accepter à l'opposition malienne leur plan pour sortir le pays de la crise, mais ils restent « optimistes ». Au cours de l'entretien avec les présidents Muhammadu Buhari du Nigeria, Mahamadou Issoufou du Niger, Alassane Ouattara de la Côte d'Ivoire, Nana Akufo-Addo du Ghana et Macky Sall du Sénégal, venus appuyer les efforts de médiation de la CEDEAO, l'imam Mahmoud Dicko, figure centrale de la contestation a de son côté déclaré : « Rien n'a bougé pour le moment. Nous sommes un peuple debout, nous ne sommes pas un peuple soumis ou résigné. Je préfère mourir en martyr que de mourir en traître. Les jeunes gens qui ont perdu leur vie ne l'ont pas perdue pour rien », a déclaré le chef religieux. Dans une lettre ouverte adressée aux cinq présidents, le Mouvement du 5-Juin, coalition hétéroclite qui mène la contestation, accuse le président Keita de « faillir à sa mission », sans précisément réclamer, cette fois, sa démission.

Le chef de l'État nigérien Mahamadou Issoufou, président en exercice de la CEDEAO, s'est néanmoins dit « optimiste » à l'issue des pourparlers. « Je fonde l'espoir qu'une solution sera trouvée », a-t-il dit, en annonçant la tenue, par visioconférence, d'un sommet des quinze chefs d'État de l'organisation régionale. « À l'issue de ce sommet, je pense que la CEDEAO prendra des mesures fortes pour accompagner le Mali », a-t-il ajouté, en soulignant que « faire partir le président IBK alors qu'il a été démocratiquement élu » demeure une « ligne rouge » pour la CEDEAO. Le plan de la CEDEAO, soutenu par la communauté internationale, prévoit la nomination rapide d'une nouvelle Cour constitutionnelle pour régler le litige autour des législatives, ainsi que la mise sur pied d'un gouvernement d'union nationale.

Yvette Reine Nzaba



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE
UNIE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL / DAON N° 017T/PDAC-2020

1. La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque Mondiale, ont signé le 20 septembre 2017, un Accord de Financement d'un montant de 100 millions de dollars US pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Ce projet a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 13 juillet 2017 et est entré en vigueur le 30 avril 2018. Une partie des fonds du projet est réservée au paiement des travaux de réhabilitation de la piste Miélékouka-Talatala-Bolozo, dans le District de Ngwala, Département de la Sangha.

2. Le Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC) invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée en vue d'exécuter les travaux d'entretien de la piste Miélékouka-Talatala-Bolozo. Ces travaux comprennent :

- Installation / Repli de chantier ;
- Travaux préparatoires ;
- Traitement des boubiers ;
- Remblais ;
- Reprofilage / drainage latéral ;
- Construction des dalots ;
- Mise en œuvre des mesures des dispositions environnementales et sociales.

Le délai des travaux est de huit (08) mois.

3. L'Appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres national spécifiées dans la publication de la Banque mondiale « Directives : passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA », de janvier 2011, révisées en juillet 2014, disponibles sur www.worldbank.org.

org/procure et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.5

4. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements et examiner le Dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous, de 8 h 00 à 14 h 30.

5. Les spécifications de qualification sont :

- a)-registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) de l'entreprise ;
- b) avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen de 250 000 000 FCFA pour des marchés des Travaux publics effectués au cours des cinq années précédentes justifié par des bons de commande, des contrats ou des lettres de notification ;
- c)-avoir exécuté, au cours des cinq années précédentes, au moins deux marchés des travaux routiers justifiés par des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception.
- d)-Le matériel essentiel que le soumissionnaire devra affecter aux travaux est :
 - 1 chargeur ;
 - 1 niveleuse ;
 - 1 compacteur ;
 - 1 bétonnière et les différents accessoires.

Le soumissionnaire doit fournir les cartes grises du matériel (chargeur, niveleuse, compacteur) affecté au chantier ou tout autre titre de location dûment signé et assorti des copies des cartes grises du matériel loué.

e) le certificat de visite des lieux est dûment signé par le PDAC et le représentant du soumissionnaire. La visite des lieux est obligatoire et se fera à partir du PK0+00 de la piste Miélékouka-Talatala-Bolozo,

le 10 août 2020 à 10 heures précises, sans séance de rattrapage.

f) les qualifications et expérience du personnel technique et d'encadrement clé proposé pour exécuter le Contrat :

- un Ingénieur en Génie civil, Travaux publics ou équivalent, ayant au moins dix (10) ans d'expérience globale dans le domaine des travaux publics et cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le diplôme et le CV) ;
- l'entreprise désignera un point focal environnemental et social ;
- un Chef d'équipe pour le Terrassement, technicien en génie-civil ou Travaux Publics, ayant au moins cinq ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV) ;
- un Chef d'équipe pour les Ouvrages d'art ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV)
- un Topographe ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de la Topographie (joindre le CV)

g) l'attestation de capacité financière de l'année en cours délivrée par une Banque locale attestant que le soumissionnaire dispose d'au moins 10% des moyens financiers nécessaires à la réalisation des travaux de réhabilitation de la piste Miélékouka-Talatala-Bolozo dans le département de la Sangha.

h) le certificat de non faillite et le Quitus de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en cours de validité ;

i) le devis des mesures d'atténuation des impacts négatifs dûment signé et chiffré ;

6. Le Dossier d'appel d'offres complet en français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés

à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de Deux cent mille (200 000) Francs CFA. Le paiement sera effectué en espèces. Le dernier délai de vente de dossier est fixé au 4 juillet 2019

7. Les Soumissions devront être déposés à l'adresse ci-dessous au plus tard le 25 août 2020 à 12h30. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées. Les Soumissions seront ouvertes physiquement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse ci-dessous le 25 août 2020 à 13 heures.

8. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission représentant 2% du montant de l'offre.

9. Les soumissionnaires ne peuvent présenter leurs offres que dans deux (2) départements contigus.

10. Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans Development Business online (UNDB), adresse électronique : dbsubscribe@un.org

11. L'adresse mentionnée ci-dessus est :

PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE (PDAC) UNIE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET. Boulevard Denis Sassou Nguesso, Centre ville Mpila-Brazzaville, République du Congo,

Tel : (242) 06 858 88 88

E-mail : pdacmaep@gmail.com



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE
UNIE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL / DAON N° 018T/PDAC-2020

1. La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque Mondiale, ont signé le 20 septembre 2017, un Accord de Financement d'un montant de 100 millions de dollars US pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Ce projet a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 13 juillet 2017 et est entré en vigueur le 30 avril 2018. Une partie des fonds du projet est réservée au paiement des travaux de réhabilitation de la piste Lissengué-Lewemé, dans les Districts de Komono et Zanaga, Département de la Lékoumou.

2. Le Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC) invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée en vue d'exécuter les travaux d'entretien de la piste Lissengué-Lewemé.

Ces travaux comprennent :

- Installation / Repli de chantier ;
- Travaux préparatoires ;
- Construction des dalots (à partir du village Ngavé) ;
- Mise en œuvre des mesures des dispositions environnementales et sociales.

Le délai des travaux est de huit (08) mois.

3. L'Appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres national spécifiées dans la publication de la Banque mondiale « Directives : passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA », de janvier 2011, révisées en juillet 2014, disponibles sur www.worldbank.org/procure et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères

d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.5

4. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements et examiner le Dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous, de 8 h 00 à 14 h 30.

5. Les spécifications de qualification sont :

- a)-registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) de l'entreprise ;
- b) avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen de 250 000 000 FCFA pour des marchés des Travaux publics effectués au cours des cinq années précédentes justifié par des bons de commande, des contrats ou des lettres de notification ;
- c)-avoir exécuté, au cours des cinq années précédentes, au moins deux marchés des travaux routiers justifiés par des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception.
- d)-Le matériel essentiel que le soumissionnaire devra affecter aux travaux est :
 - 1 chargeur ;
 - 1 niveleuse ;
 - 1 compacteur ;
 - 1 bétonnière et les différents accessoires.

Le soumissionnaire doit fournir les cartes grises du matériel (chargeur, niveleuse, compacteur) affecté au chantier ou tout autre titre de location dûment signé et assorti des copies des cartes grises du matériel loué.

e) le certificat de visite des lieux est dûment signé par le PDAC et le représentant du soumissionnaire. La visite des lieux est obligatoire et se fera à partir du PK0+00 de la piste Lissengué-Lewemé, le 11 août 2020 à 10 heures précises, sans séance de rattrapage.

f) les qualifications et expérience du personnel technique et d'encadrement clé proposé pour exécuter le Contrat :

- un Ingénieur en Génie civil, Travaux publics ou équivalent, ayant au moins dix (10) ans d'expérience globale dans le domaine des travaux publics et cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le diplôme et le CV) ;
- l'entreprise désignera un point focal environnemental et social ;
- un Chef d'équipe pour le Terrassement, technicien en génie-civil ou Travaux Publics, ayant au moins cinq ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV) ;
- un Chef d'équipe pour les Ouvrages d'art ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV)
- un Topographe ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de la Topographie (joindre le CV)

g) l'attestation de capacité financière de l'année en cours délivrée par une Banque locale attestant que le soumissionnaire dispose d'au moins 10% des moyens financiers nécessaires à la réalisation des travaux de réhabilitation de la piste Lissengué-Lewemé dans le département de la Lékoumou.

h) le certificat de non faillite et le Quitus de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en cours de validité ;

i) le devis des mesures d'atténuation des impacts négatifs dûment signé et chiffré ;

6. Le Dossier d'appel d'offres complet en français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de Deux cent mille (200 000) Francs CFA. Le paiement sera effectué en espèces. Le dernier délai de vente de dossier est fixé au 4 juillet 2019

7. Les Soumissions devront être déposés à l'adresse ci-dessous au plus tard le 25 août 2020 à 12h30. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées. Les Soumissions seront ouvertes physiquement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse ci-dessous le 25 août 2020 à 13 heures.

8. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission représentant 2% du montant de l'offre.

9. Les soumissionnaires ne peuvent présenter leurs offres que dans deux (2) départements contigus.

10. Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans Development Business online (UNDB), adresse électronique : dbsubscribe@un.org

11. L'adresse mentionnée ci-dessus est :

PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE (PDAC) UNIE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET. Boulevard Denis Sassou Nguesso, Centre ville Mpila-Brazzaville, République du Congo, Tel : (242) 06 858 88 88 E-mail : pdacmaep@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 24 juillet 2020



SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'Afrique présente la plus forte prévalence de la sous-alimentation

C'est le constat fait par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en collaboration avec quatre autres agences onusiennes dans un rapport relatif à l'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SOFT) dans le monde.

De ce rapport, il ressort qu'une alimentation saine est devenue un luxe hors de portée de nombreux Africains, et la Covid-19 vient aggraver la situation. Pour le sous-directeur général et représentant régional pour l'Afrique de la FAO, la faim progresse dans toutes les régions d'Afrique, en particulier en Afrique subsaharienne. Même sans prendre en compte les effets de la pandémie du coronavirus, l'Afrique est loin d'atteindre l'objectif convenu d'éliminer la faim à l'horizon 2030.

Selon lui, à cause des perturbations de l'approvisionnement alimentaire et des moyens d'existence, de nombreux ménages ont de plus en plus de difficultés à avoir accès aux aliments nutritifs, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables. Par ailleurs, les projections préliminaires présentées dans le rapport suggèrent que la pandémie de covid-19 pourrait faire augmenter le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde de 83 à 132 millions de per-

sonnes. « *Le récent rapport publié a révélé que l'Afrique présente la plus forte prévalence de la sous-alimentation, plus que le double de la moyenne mondiale et, comparée aux autres régions, elle enregistre la croissance la plus rapide du nombre de personnes souffrant de la faim. Si les tendances récentes persistent, l'Afrique devancera l'Asie en 2030 et deviendra la région comptant le plus grand nombre de personnes sous-alimentées, soit la moitié du nombre total* », a indiqué Abebe Haile-Gabriel. Poursuivant que cela représente une énorme perte de potentiel pour les individus, les communautés, les économies et les nations.

A cet effet, Abebe Haile-Gabriel suggère de mener des actions audacieuses nécessaires, pour transformer les systèmes alimentaires, rendre les régimes alimentaires sains, abordables et favoriser les progrès vers la réalisation de l'Objectif de développement durable (ODD), consistant à éliminer la faim et toutes les formes

de malnutrition à l'horizon 2030. Les politiques gouvernementales doivent s'efforcer de réduire le coût des régimes alimentaires sains le long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, notamment en réduisant les pertes de nourriture.

Il faudrait également soutenir les petits producteurs pour faciliter l'acheminement des fruits et légumes sur les marchés à faible coût. Le rapport de SOFI a montré que les investissements publics dans les réseaux routiers pourraient améliorer l'accès aux aliments riches en nutriments en réduisant les coûts de transport en Afrique. « *Si des mesures rapides ne sont pas prises pour inverser la tendance en matière de la faim et permettre un accès facile aux régimes alimentaires sains à tous les Africains, les progrès réalisés pendant des dizaines d'années seront compromis. Nous ne devons pas permettre que cela se produise.* », a conclu Abebe Haile-Gabriel.

Gloria Imelda Lossele

RCA

L'UE alloue plus de trois milliards FCFA pour les plus vulnérables

L'Union européenne (UE) a octroyé, le 22 juillet, cinq millions d'euros (plus de trois milliards FCFA) au gouvernement centrafricain pour soutenir les organisations humanitaires actives dans le pays.

« *S'ajoutant aux projets bénéficiant déjà d'un soutien de l'UE, le financement actuel aidera ces actions, afin qu'elles puissent continuer de répondre aux besoins critiques des personnes vulnérables, y compris les personnes déplacées et leurs communautés d'accueil* », a déclaré Janez Lenar i, commissaire européen chargé de la gestion des crises.

A travers ses fonds destinés à l'aide d'urgence, l'UE finance, cette année, plus de quinze projets en RCA. Grâce à ces fonds, l'UE fournit aux personnes les plus vulnérables une assistance alimentaire, des abris d'urgence, un accès aux soins de santé, à l'eau, à l'hygiène et l'assainissement, des moyens de subsistance à court terme, ainsi qu'un soutien agricole, à l'éducation et à la protection. L'UE soutient également les mesures de contrôle et de prévention du coronavirus, conformément au plan de réponse de la RCA à la pandémie. À travers d'autres canaux de financement, elle apporte son appui dans les secteurs de la santé et de l'économie touchés par cette maladie.

En plus de cette assistance financière pour les personnes dans le besoin, l'UE a organisé, au début du mois de mai, trois vols du pont aérien humanitaire de l'UE vers la RCA, aidant à la livraison de plus de quarante tonnes de fournitures humanitaires et médicales vitales. Un autre vol a été opéré en coopération avec le Programme alimentaire mondial, avec trente-deux tonnes supplémentaires d'intrants médicaux.

Depuis 2014, la RCA a reçu plus de sept cent soixante-dix millions d'euros (cinq cent-six milliards FCFA) d'aide humanitaire de l'UE et de ses États membres.

Yvette Reine Nzaba



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE
UNION NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL / DAON N° 021T/PDAC-2020

1. La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque Mondiale, ont signé le 20 septembre 2017, un Accord de Financement d'un montant de 100 millions de dollars US pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Ce projet a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 13 juillet 2017 et est entré en vigueur le 30 avril 2018. Une partie des fonds du projet est réservée au paiement des travaux de réhabilitation de la piste Voka-Kimpanzou, dans le District de Voka, Département du Pool.

2. Le Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC) invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée en vue d'exécuter les travaux d'entretien de la piste Voka-Kimpanzou.

Ces travaux comprennent :

- Installation / Repli de chantier ;
- Travaux préparatoires ;
- Traitement des bourbiers ;
- Remblais ;
- Reprofilage / drainage latéral ;
- Construction d'un dalot ;
- Entretien des dalots ;
- Signalisation ;
- Barrière de pluie ;
- Mise en œuvre des mesures des dispositions environnementales et sociales.

Le délai des travaux est de huit (08) mois.

3. L'Appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres national spécifiées dans la publication de la Banque mondiale « Direc-

tives : passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA », de janvier 2011, révisées en juillet 2014, disponibles sur www.worldbank.org/procure et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.5

4. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements et examiner le Dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous, de 8 h 00 à 16 h 00.

5. Les spécifications de qualification sont :

- a) registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) de l'entreprise ;
- b) avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen de 250 000 000 FCFA pour des marchés des Travaux publics effectués au cours des cinq années précédentes justifié par des bons de commande, des contrats ou des lettres de notifications ;
- c) avoir exécuté, au cours des cinq années précédentes, au moins deux marchés des travaux routiers justifiés par des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception.
- d) Le matériel essentiel que le soumissionnaire devra affecter aux travaux est :
 - 1 chargeur ;
 - 1 niveleuse ;
 - 1 compacteur ;
 - 1 bétonnière et les différents accessoires.

Le soumissionnaire doit fournir les cartes grises du matériel (chargeur, niveleuse, compacteur) affecté au chantier ou tout autre titre de location dûment signé et assorti des copies des cartes grises du matériel loué.

e) le certificat de visite des lieux est dûment signé

par le PDAC et le représentant du soumissionnaire. La visite des lieux est obligatoire et se fera à partir du PK0+00 de la piste Voka-Kimpanzou, le 5 août 2020 à 10 heures précises, sans séance de rattrapage.

f) les qualifications et expérience du personnel technique et d'encadrement clé proposé pour exécuter le Contrat :

- un Ingénieur en Génie civil, Travaux publics ou équivalent, ayant au moins dix (10) ans d'expérience globale dans le domaine des travaux publics et cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le diplôme et le CV) ;

- l'entreprise désignera un point focal environnemental et social ;

- un Chef d'équipe pour le Terrassement, technicien en génie-civil ou Travaux Publics, ayant au moins cinq ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV) ;

- un Chef d'équipe pour les Ouvrages d'art ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV)

- un Topographe ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de la Topographie (joindre le CV)

g) l'attestation de capacité financière de l'année en cours délivrée par une Banque locale attestant que le soumissionnaire dispose d'au moins 10% des moyens financiers nécessaires à la réalisation des travaux de réhabilitation de la piste Voka-Kimpanzou dans le département du Pool.

h) le certificat de non faillite et le Quitus de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en cours de validité ;

i) le devis des mesures d'atténuation des impacts négatifs dûment signé et chiffré ;

6. Le Dossier d'appel d'offres complet en français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de Cent mille (250 000) Francs CFA. Le paiement sera effectué en espèces. Le dernier délai de vente de dossier est fixé au 4 août 2020

7. Les Soumissions devront être déposés à l'adresse ci-dessous au plus tard le 25 août 2020 à 12h30. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées. Les Soumissions seront ouvertes physiquement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse ci-dessous le 25 août 2020 à 13 heures.

8. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission représentant 2% du montant de l'offre.

9. Les soumissionnaires ne peuvent présenter leurs offres que dans deux (2) départements contigus.

10. Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans Development Business online (UNDB), adresse électronique : dbsubscribe@un.org

11. L'adresse mentionnée ci-dessus est :

PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE (PDAC) UNION NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET. Boulevard Denis Sassou Nguesso, Centre ville Mpila-Brazzaville, République du Congo, Tel : (242) 06 858 88 88 E-mail : pdacmaep@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 24 juillet 2020





MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE
UNIE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL / DAON N° 015T/PDAC-2020

1. La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque Mondiale, ont signé le 20 septembre 2017, un Accord de Financement d'un montant de 100 millions de dollars US pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Ce projet a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 13 juillet 2017 et est entré en vigueur le 30 avril 2018. Une partie des fonds du projet est réservée au paiement des travaux de réhabilitation de la piste Owando-Ikongo-Ollendé, dans le District d'Owando, Département de la Cuvette.

2. Le Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC) invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission en vue d'exécuter les travaux d'entretien de la piste Owando-Ikongo-Ollendé.

Ces travaux comprennent :

- Installation / Repli de chantier ;
- Travaux d'ouverture (Ikongo-Ollendé)
- Travaux préparatoires ;
- Traitement des bourniers ;
- Remblais hydrauliques ;
- Reprofilage / drainage latéral ;
- Construction des dalots ;
- Mise en œuvre des mesures des dispositions environnementales et sociales.

Le délai des travaux est de huit (08) mois.

3. L'Appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres national spécifiées dans la publication de la Banque mondiale « Directives: passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA », de janvier 2011, révisées

en juillet 2014, disponibles sur www.worldbank.org/ procure et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.5

4. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements et examiner le Dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous, de 8 h 00 à 14 h 30.

5. Les critères de qualification sont :

- a) registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) de l'entreprise ;
- b) avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen de 250 000 000 FCFA, pour des marchés des Travaux publics effectués au cours des cinq années précédentes, justifié par des bons de commande, des contrats ou des lettres de notification ;
- c) avoir exécuté, au cours des cinq années précédentes, au moins deux marchés des travaux routiers justifiés par des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception.
- d) Le matériel essentiel que le soumissionnaire devra affecter aux travaux est :
 - 1 chargeur ;
 - 1 niveleuse ;
 - 1 compacteur ;
 - 1 bétonnière et les différents accessoires.

Le soumissionnaire doit fournir les cartes grises du matériel (chargeur, niveleuse, compacteur) affecté au chantier ou tout autre titre de location dûment signé et assorti des copies des cartes grises du matériel loué.

e) le certificat de visite des lieux est dûment signé par le PDAC et le représentant du soumissionnaire. La visite des lieux est obligatoire et se fera à partir du

PK0+00 de la piste Owando-Ikongo-Ollendé, le 5 août 2020 à 10 heures précises, sans séance de rattrapage.

f) les qualifications et expérience du personnel technique et d'encadrement clé proposé pour exécuter le Contrat :

- un Ingénieur en Génie civil, Travaux publics ou équivalent, ayant au moins dix (10) ans d'expérience globale dans le domaine des travaux publics et cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le diplôme et le CV) ;
- l'entreprise désignera un point focal environnemental et social ;
- un Chef d'équipe pour le Terrassement, technicien en génie-civil ou Travaux Publics, ayant au moins cinq ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV) ;
- un Chef d'équipe pour les Ouvrages d'art ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV)
- un Topographe ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de la Topographie (joindre le CV)

g) l'attestation de capacité financière de l'année en cours délivrée par une Banque locale attestant que le soumissionnaire dispose d'au moins 10% des moyens financiers nécessaires à la réalisation des travaux de réhabilitation de la piste Owando-Ikongo-Ollendé dans le département de la Cuvette.

h) le certificat de non faillite et le Quitus de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en cours de validité ;

i) le devis des mesures d'atténuation des impacts négatifs chiffré et dûment signé ;

6. Le Dossier d'appel d'offres complet en français

peut être acheté par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de Deux cent mille (200 000) Francs CFA. Le paiement sera effectué en espèces. Le dernier délai de vente de dossier est fixé au 4 août 2020

7. Les Soumissions devront être déposés à l'adresse ci-dessous au plus tard le 25 août 2020 à 12h30. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées. Les Soumissions seront ouvertes physiquement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse ci-dessous le 25 août 2020 à 13 heures.

8. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission représentant 2% du montant de l'offre.

9. Les soumissionnaires ne peuvent présenter leurs offres que dans deux (2) départements contigus.

10. Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans Development Business online (UNDB), adresse électronique : dbsubscribe@un.org

11. L'adresse mentionnée ci-dessus est :

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE (PDAC) UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET. Boulevard Denis Sassou Nguesso, Centre ville Mpila-Brazzaville, République du Congo, Tel : (242) 06 858 88 88 E-mail : pdacmaep@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 24 juillet 2020

23 July 2020
Le Coordonnateur National du PDAC,
Isidore ONDOKI

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE
UNIE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL / DAON N° 016T/PDAC-2020

1. La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque Mondiale, ont signé le 20 septembre 2017, un Accord de Financement d'un montant de 100 millions de dollars US pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Ce projet a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 13 juillet 2017 et est entré en vigueur le 30 avril 2018. Une partie des fonds du projet est réservée au paiement des travaux de réhabilitation de la piste Impfondo-Vendza-Bokosi, dans le District d'Impfondo, Département de la Likouala.

2. Le Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC) invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée en vue d'exécuter les travaux d'entretien de la piste Impfondo-Vendza-Bokosi.

Ces travaux comprennent :

- Installation / Repli de chantier ;
- Travaux préparatoires ;
- Traitement des bourniers ;
- Remblais ;
- Reprofilage / drainage latéral ;
- Construction des dalots ;
- Mise en œuvre des mesures des dispositions environnementales et sociales.

Le délai des travaux est de huit (08) mois.

3. L'Appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres national spécifiées dans la publication de la Banque mondiale « Directives: passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA », de janvier 2011, révisées en juillet 2014, disponibles sur www.worldbank.org/

procure et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.5

4. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements et examiner le Dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous, de 8 h 00 à 16 h 00.

5. Les spécifications de qualification sont :

- a) registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) de l'entreprise ;
- b) avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen de 250 000 000 FCFA pour des marchés des Travaux publics effectués au cours des cinq années précédentes justifié par des bons de commande, des contrats ou des lettres de notification ;
- c) avoir exécuté, au cours des cinq années précédentes, au moins deux marchés des travaux routiers justifiés par des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception.
- d) Le matériel essentiel que le soumissionnaire devra affecter aux travaux est :
 - 1 chargeur ;
 - 1 niveleuse ;
 - 1 compacteur ;
 - 1 bétonnière et les différents accessoires.

Le soumissionnaire doit fournir les cartes grises du matériel (chargeur, niveleuse, compacteur) affecté au chantier ou tout autre titre de location dûment signé et assorti des copies des cartes grises du matériel loué.

e) le certificat de visite des lieux est dûment signé par le PDAC et le représentant du soumissionnaire. La visite des lieux est obligatoire et se fera à partir du PK0+00 de la piste Impfon-

do-Vendza-Bokosi, le 6 août 2020 à 10 heures précises, sans séance de rattrapage.

f) les qualifications et expérience du personnel technique et d'encadrement clé proposé pour exécuter le Contrat :

- un Ingénieur en Génie civil, Travaux publics ou équivalent, ayant au moins dix (10) ans d'expérience globale dans le domaine des travaux publics et cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le diplôme et le CV) ;
- l'entreprise désignera un point focal environnemental et social ;
- un Chef d'équipe pour le Terrassement, technicien en génie-civil ou Travaux Publics, ayant au moins cinq ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV) ;
- un Chef d'équipe pour les Ouvrages d'art ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV)
- un Topographe ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de la Topographie (joindre le CV)

g) l'attestation de capacité financière de l'année en cours délivrée par une Banque locale attestant que le soumissionnaire dispose d'au moins 10% des moyens financiers nécessaires à la réalisation des travaux de réhabilitation de la piste Impfondo-Vendza-Bokosi dans le département de la Likouala.

h) le certificat de non faillite et le Quitus de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) de l'année en cours de validité ;

i) le devis des mesures d'atténuation des impacts négatifs chiffré et dûment signé ;

6. Le Dossier d'appel d'offres complet en français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessous contre paie-

ment d'un montant non remboursable de Deux cent mille (200 000) Francs CFA. Le paiement sera effectué en espèces. Le dernier délai de vente de dossier est fixé au 4 juillet 2019

7. Les Soumissions devront être déposés à l'adresse ci-dessous au plus tard le 25 août 2020 à 12h30. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées. Les Soumissions seront ouvertes physiquement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse ci-dessous le 25 août 2020 à 13 heures.

8. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission représentant 2% du montant de l'offre.

9. Les soumissionnaires ne peuvent présenter leurs offres que dans deux (2) départements contigus.

10. Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans Development Business online (UNDB), adresse électronique : dbsubscribe@un.org

11. L'adresse mentionnée ci-dessus est :

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE (PDAC) UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET. Boulevard Denis Sassou Nguesso, Centre ville Mpila-Brazzaville, République du Congo, Tel : (242) 06 858 88 88

E-mail : pdacmaep@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 24 juillet 2020

23 July 2020
Le Coordonnateur National du PDAC,
Isidore ONDOKI



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE
UNIE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL /DAON N° 019T/PDAC-2020

1. La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque Mondiale, ont signé le 20 septembre 2017, un Accord de Financement d'un montant de 100 millions de dollars US pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Ce projet a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 13 juillet 2017 et est entré en vigueur le 30 avril 2018. Une partie des fonds du projet est réservée au paiement des travaux de réhabilitation de la piste Konosso-Endolou, dans le District d'Ongoni, Département des Plateaux.

2. Le Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC) invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée en vue d'exécuter les travaux d'entretien de la piste Konosso-Endolou.

Ces travaux comprennent :

- Installation / Repli de chantier ;
- Travaux préparatoires ;
- Traitement des bourbiers ;
- Remblais ;
- Reprofilage / drainage latéral ;
- Mise en œuvre des mesures des dispositions environnementales et sociales.

Le délai des travaux est de quatre (04) mois.

3. L'Appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres nationales spécifiées dans la publication de la Banque mondiale « Directives: passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA », de janvier 2011, révisées en juillet 2014, disponibles sur www.worldbank.org/procure et est ouvert à tous

les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.5

4. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements et examiner le Dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous, de 8 h 00 à 14 h 30.

5. Les spécifications de qualification sont :

- a) registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) de l'entreprise ;
- b) avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen de 250 000 000 FCFA pour des marchés des Travaux publics effectués au cours des cinq années précédentes justifié par des bons de commande, des contrats ou des lettres de notification ;
- c) avoir exécuté, au cours des cinq années précédentes, au moins deux marchés des travaux routiers justifiés par des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception.
- d) Le matériel essentiel que le soumissionnaire devra affecter aux travaux est :

- 1 chargeur ;
- 1 niveleuse ;
- 1 compacteur ;
- 1 bétonnière et les différents accessoires.

Le soumissionnaire doit fournir les cartes grises du matériel (chargeur, niveleuse, compacteur) affecté au chantier ou tout autre titre de location dûment signé et assorti des copies des cartes grises du matériel loué.

e) le certificat de visite des lieux est dûment signé par le PDAC et le représentant du soumissionnaire. La visite des lieux est obligatoire et se fera à partir du PK0+00 de la piste Konosso-Endolou, le 6 août 2020 à 10 heures précises, sans séance

de rattrapage.

f) les qualifications et expérience du personnel technique et d'encadrement clé proposé pour exécuter le Contrat :

- un Ingénieur en Génie civil, Travaux publics ou équivalent, ayant au moins dix (10) ans d'expérience globale dans le domaine des travaux publics et cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le diplôme et le CV) ;

- l'entreprise désignera un point focal environnemental et social ;

- un Chef d'équipe pour le Terrassement, technicien en génie-civil ou Travaux Publics, ayant au moins cinq ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV) ;

- un Chef d'équipe pour les Ouvrages d'art ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV)

- un Topographe ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de la Topographie (joindre le CV)

g) l'attestation de capacité financière de l'année en cours délivrée par une Banque locale attestant que le soumissionnaire dispose d'au moins 10% des moyens financiers nécessaires à la réalisation des travaux de réhabilitation de la piste Konosso-Endolou dans le département des Plateaux.

h) le certificat de non faillite et le Quitus de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en cours de validité ;

i) le devis des mesures d'atténuation des impacts négatifs chiffré et dûment signé ;

6. Le Dossier d'appel d'offres complet en français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessous contre paiement

d'un montant non remboursable de Deux cent mille (200 000) Francs CFA. Le paiement sera effectué en espèces. Le dernier délai de vente de dossier est fixé au 4 juillet 2019

7. Les Soumissions devront être déposés à l'adresse ci-dessous au plus tard le 25 août 2020 à 12h30. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées. Les Soumissions seront ouvertes physiquement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse ci-dessous le 25 août 2020 à 13 heures.

8. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission représentant 2% du montant de l'offre.

9. Les soumissionnaires ne peuvent présenter leurs offres que dans deux (2) départements contigus.

10. Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans Development Business online (UNDB), adresse électronique : dbsubscribe@un.org

11. L'adresse mentionnée ci-dessus est :

PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE (PDAC) UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET. Boulevard Denis Sassou Nguesso, Centre ville Mpila-Brazzaville, République du Congo, Tel : (242) 06 858 88 88 E-mail : pdacmaep@gmail.com
Fait à Brazzaville, le 24 juillet 2020



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE
UNIE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL /DAON N° 020T/PDAC-2020

1. La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque Mondiale, ont signé le 20 septembre 2017, un Accord de Financement d'un montant de 100 millions de dollars US pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Ce projet a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 13 juillet 2017 et est entré en vigueur le 30 avril 2018. Une partie des fonds du projet est réservée au paiement des travaux de réhabilitation de la piste Kengué-Kimboto, dans le District de Zanaga, Département de la Lékoumou.

2. Le Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC) invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée en vue d'exécuter les travaux d'entretien de la piste Kengué-Kimboto.

Ces travaux comprennent :

- Installation / Repli de chantier ;
- Travaux préparatoires ;
- Construction des dalots ;
- Mise en œuvre des mesures des dispositions environnementales et sociales.

Le délai des travaux est de huit (08) mois.

3. L'Appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres nationales spécifiées dans la publication de la Banque mondiale « Directives: passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA », de janvier 2011, révisées en juillet 2014, disponibles sur www.worldbank.org/procure et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier

d'appel d'offres.5

4. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements et examiner le Dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous, de 8 h 00 à 16 h 00.

5. Les spécifications de qualification sont :

- a) registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) de l'entreprise ;
- b) avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen de 250 000 000 FCFA pour des marchés des Travaux publics effectués au cours des cinq années précédentes justifié par des bons de commande, des contrats ou des lettres de notification ;
- c) avoir exécuté, au cours des cinq années précédentes, au moins deux marchés des travaux routiers justifiés par des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception.
- d) Le matériel essentiel que le soumissionnaire devra affecter aux travaux est :

- 1 chargeur ;
- 1 niveleuse ;
- 1 compacteur ;
- 1 bétonnière et les différents accessoires.

Le soumissionnaire doit fournir les cartes grises du matériel (chargeur, niveleuse, compacteur) affecté au chantier ou tout autre titre de location dûment signé et assorti des copies des cartes grises du matériel loué.

e) le certificat de visite des lieux est dûment signé par le PDAC et le représentant du soumissionnaire. La visite des lieux est obligatoire et se fera à partir du PK0+00 de la piste Kengué-Kimboto, le 9 août 2020 à 10 heures précises, sans séance de rattrapage.

f) les qualifications et expérience du person-

nel technique et d'encadrement clé proposé pour exécuter le Contrat :

- un Ingénieur en Génie civil, Travaux publics ou équivalent, ayant au moins dix (10) ans d'expérience globale dans le domaine des travaux publics et cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le diplôme et le CV) ;

- l'entreprise désignera un point focal environnemental et social ;

- un Chef d'équipe pour le Terrassement, technicien en génie-civil ou Travaux Publics, ayant au moins cinq ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV) ;

- un Chef d'équipe pour les Ouvrages d'art ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV)

- un Topographe ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de la Topographie (joindre le CV)

g) l'attestation de capacité financière de l'année en cours délivrée par une Banque locale attestant que le soumissionnaire dispose d'au moins 10% des moyens financiers nécessaires à la réalisation des travaux de réhabilitation de la piste Kengué-Kimboto dans le département de la Sangha.

h) le certificat de non faillite et le Quitus de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en cours de validité ;

i) le devis des mesures d'atténuation des impacts négatifs dûment signé et chiffré ;

6. Le Dossier d'appel d'offres complet en français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de Deux cent mille (200 000) Francs CFA. Le paie-

ment sera effectué en espèces. Le dernier délai de vente de dossier est fixé au 4 juillet 2019

7. Les Soumissions devront être déposés à l'adresse ci-dessous au plus tard le 25 août 2020 à 12h30. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées. Les Soumissions seront ouvertes physiquement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse ci-dessous le 25 août 2020 à 13 heures.

8. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission représentant 2% du montant de l'offre.

9. Les soumissionnaires ne peuvent présenter leurs offres que dans deux (2) départements contigus.

10. Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans Development Business online (UNDB), adresse électronique : dbsubscribe@un.org

11. L'adresse mentionnée ci-dessus est :

PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE (PDAC) UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET. Boulevard Denis Sassou Nguesso, Centre ville Mpila-Brazzaville, République du Congo, Tel : (242) 06 858 88 88

E-mail : pdacmaep@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 24 juillet 2020



INVITATION A SOUMISSIONNER (RFP)



NOM & ADRESSE DE L'ENTREPRISE DATE : 10/07/2020

REFERENCE : RFP/PROC/002/2020/Réalisation des études de faisabilité et d'avant-projet détaillé pour l'aménagement des microcentrales hydroélectriques et réseaux électriques en République du Congo

Et

REFERENCE : RFP/PROC/003/2020/ Recrutement d'un bureau d'études pour la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social (EIES) pour la construction et l'aménagement de la micro/mini centrale hydroélectrique et réseau électrique en République du Congo

Chère Madame/Cher Monsieur,

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Micro hydro en République du Congo, nous vous prions de bien vouloir nous adresser votre soumission au titre de la réalisation de :

1. Des études de faisabilité et d'avant-projet détaillé pour l'aménagement des microcentrales hydroélectriques et réseaux électriques en République du Congo.
2. D'une étude d'impact environnemental et social (EIES) pour la construction et l'aménagement de la micro/mini centrale hydroélectrique et réseau électrique en République du Congo.

Veillez utiliser le formulaire figurant dans l'annexe 2 jointe aux présentes pour les besoins de la préparation de votre soumission.

Les soumissions technique et financières peuvent être déposées sous pli fermé jusqu'au 08/08/2020 à l'adresse suivante :

Programme des Nations Unies pour le développement

Angle Avenue Cardinal Emile Biayenda (ex Foch)/Rue Behagle, Centreville B.P. : 465 Brazzaville, République du Congo

A l'attention de : Monsieur Le Représentant Résident du PNUD, Congo Brazzaville

Et porter la mention : « RFP/PROC/002/2020/ Réalisation des études de faisabilité et d'avant-projet détaillé pour l'aménagement des microcentrales hydroélectriques et réseaux électriques en République du Congo »

Ou RFP/PROC/003/2020/ Recrutement d'un bureau d'études pour la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social (EIES) pour la construction et l'aménagement de la micro/mini centrale hydroélectrique et réseau électrique en République du Congo

Votre soumission doit être rédigée en français, et assortie d'une durée de validité minimum de 120 jours.

Dans le cadre de la préparation de votre soumission, il vous appartiendra de vous assurer qu'elle parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les soumissions qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte. Si vous transmettez votre soumission par courrier électronique, veuillez-vous assurer qu'elle est signée, en format .pdf et exempte de virus ou fichiers corrompus.

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre soumission.

Cordialement,

Emma N'gouan-Anoh

Représentante Résidente Adjointe

10/07/2020

AVIS DE RECRUTEMENT

L'Ambassade de Turquie recherche un chauffeur, avec expérience dans la conduite de véhicules de fonction, de préférence de véhicules blindés, ayant moins de 45 ans, parlant anglais et français, flexible, soigneux et ponctuel.

Les candidats sont priés de déposer jusqu'au 28 Aout 2020 : CV avec photo, copie du permis de conduire et carte d'identité, extrait du casier-judiciaire, références des précédentes activités professionnelles à l'Ambassade de Turquie. Adresse : 109, rue des Compagnons de Brazza Brazzaville (près de la Poste Centrale), ou de les envoyer par mail à l'adresse turquie.brazzaville@mfa.gov.tr.

NÉCROLOGIE

Adjel Mouamba Biyo et les enfants Ndzondo ont le regret d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur fils, neveu et petit-fils Emma Claude Moukengue Ndzondo, survenu le 15 juillet 2020 à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au n°8 rue Ntima à Makazou (Frontière).

Programme des obsèques
Mercredi 29 juillet 2020

Recueillement à la morgue du CHU ;

13h00 : départ pour le cimetière Ma Campagne ;

16h00 : retour et fin de la cérémonie



Les familles Elikaka et Ehoula ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur frère Frédéric Tango, inspecteur général de l'ex-PTT à la retraite, survenu le 20 juillet 2020 à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient à Mpila vers l'école 31 juillet.

La date de l'inhumation sera fixée ultérieurement.

VOIRIE URBAINE

Les travaux de réhabilitation de l'avenue CNSS-centre-ville se poursuivent

Après la réhabilitation de la portion de l'avenue CNSS centre-ville vers la direction départementale du commerce, c'est le tour de la portion de l'autre avenue voisine dont les travaux ne vont pas dépasser une distance de deux cents mètres.

Ces deux voies, qui se croisent à l'agence de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) du centre-ville de Pointe-noire, sont d'une importance capitale. C'est par ces deux tronçons routiers que passent régulièrement des grumiers en partance du port autonome de la ville côtière et des camions à conteneurs en provenance dudit port. Nombre de Ponténégrins se disent satisfaits de voir enfin ces voies être construites, vu leur intérêt public. « Nous n'avions jamais compris pourquoi ces deux voies étaient comme abandonnées. Les travaux de construction de l'une de ces voies, par le passé, s'arrêtaient brutalement », s'est plaint un taximan

Pour d'autres habitants de Pointe-Noire, notamment des conducteurs, pensent que « ces voies qui étaient longtemps abandonnées sont construites maintenant grâce à la construction aux abords d'une station à essence dont les travaux viennent de prendre fin ». Notons que, toujours au niveau de l'intersection où se situe l'agence de la CNSS centre-ville, le problème reste encore entier du côté droit par où se construit la nouvelle direction du port autonome dont les travaux s'éternisent. Par là, des nids de poule et pattes d'éléphants sont bien visibles.

Faustin Akono

HUMEUR

Et le port conforme du masque !

Que l'on veuille ou non, le masque tend à intégrer socialement nos mœurs. Mais le vrai problème demeure le port conforme de celui-ci. Le constat est qu'à l'allure où vont les choses, si des mesures de vigilance plus coercitives ne sont pas prises, le masque contre la pandémie du coronavirus serait plus mal porté que bien porté. Et ce serait une porte grandement ouverte à d'autres cas de contamination. Or, cela n'est souhaité par personne.

Chaque jour qui passe, les spécialistes des statistiques nous avancent comme pourcentages 55 à 67% ou 65 à 70% de personnes qui porteraient très mal leurs bavettes. Les masques, au lieu de cacher le nez et la bouche, cachent plutôt la bouche exclusivement. Le masque, dans les rues et autres places publiques ouvertes ou fermées, ne cache que la lèvre inférieure de la bouche. Pire encore, il peut être à la main ou au cou. Et certaines gens l'ont transformé en « étui à téléphone ». Ces personnes-là, sans gêne aucune, emballent leurs téléphones dans leurs bavettes et ne les remettent rapidement à la face que lorsqu'elles voient s'approcher un véhicule de la force de l'ordre.

Ce comportement qui tend à se généraliser inquiète plus d'un observateur averti, car les masques au lieu d'être des compagnons protecteurs des citoyens que nous sommes, par notre mauvaise manière de faire, sont transformés en compagnons « non protecteurs », c'est-à-dire mal portés. « Ah, j'ai le masque avec moi peu importe la façon que je le porte », disait un chauffeur d'un bus à un client qui lui avait fait le reproche d'avoir mal mis son masque.

Dans le même ordre d'idées, un autre phénomène est en train de voir le jour avec la problématique du masque. Etant donné que le masque intègre petit à petit notre vestimentaire, l'homme veut à tout prix créer une sorte d'« harmonie vestimentaire », même si le masque est mal porté. Les gens ont pris l'habitude de se faire confectionner des masques à partir des restes de leurs tissus qui leur ont servi soit pour la couture de la chemise, soit pour la robe ou autres. Mais la grande question est : « Est-ce que la confection de ces masques qui se marient harmonieusement aux autres habits obéirait aux règles de l'art ? » Réponse : non, car ces masques en phase avec des chemises, pagnes et robes sont des véritables jouets d'enfants. Pour ces « mal porteurs », disons-le clairement, ce qui compte, c'est cette harmonie vestimentaire. Le reste, pas question. C'est aussi là la question du « mal faire » et du « mal port » du masque. Pour certaines gens encore, ces masques mal portés sont des vrais « mouchoirs ». Non seulement ils sont portés au cou ou à la bouche, mais aussi utilisés comme des « essuie-sueurs », des « essuie-saleté » et après on les reporte mal.

Comme on le voit, la question du port conforme du masque est fondamentale. Mais le commun de mortel a tendance à la mettre au second plan dans cette bataille. Il y a une nette confusion entre le fait d'« avoir un masque avec soi » et l'« usage conforme du masque ». Alors c'est cette confusion, si elle n'est pas très vite corrigée, risquerait de causer un grand préjudice à la population. Et pourtant, le port correct du masque est l'un des principes cardinaux parmi des mesures à observer pour lutter contre la pandémie actuelle. Et si rien n'est fait, le masque risque d'être notre compagnon vestimentaire sans effet réel. Evitons tous ce discours peu responsable tel que « J'ai mon masque, peu importe la manière dont je le porte »

Faustin Akono

CINÉMA

Festim-Brazza aura maintenant lieu du 13 au 15 août

L'annonce ressort de la réunion de fin des préparatifs de la troisième édition du Festim-Brazza. Organisée le 24 juillet à Brazzaville, elle a réuni quelques membres du comité d'organisation dudit festival ainsi que les parties prenantes, ambassades et organisations internationales accréditées en République du Congo, concernés par l'événement.

Au centre de la réunion de fin des préparatifs de la troisième édition du Festim-Brazza : la présentation du programme du festival, les activités connexes et surtout le format de cette année en une édition télévisée et numérique. En effet, l'événement ne pourra accueillir que cinquante personnes, précisément les officiels, dans le strict respect des mesures barrières contre la Covid-19. Le format plus réduit de trois jours sera suivi par le grand public sur les chaînes de télévision nationales et internationales, à la radio et sur les plateformes numériques dudit festival.

« Le Festim-Brazza, qui devrait se tenir du 1er au 10 août à l'esplanade du Centre national de radio et de télévision (CNRTV) à Nkombo, va à présent avoir lieu du 13 au 15 août à l'hôtel Radisson Blu M'Bamou Palace. Cette troisième édition se déroulera sous le patronage du Premier ministre, chef du gouvernement,

Clément Mouamba, parrain et président du comité de pilotage de cette édition », a annoncé Claudio Sama Kenegui, promoteur-administrateur général du Festim Brazza.

Durant les échanges, la République populaire de Chine a profité de présenter son programme d'activité composé de soixante-quinze minutes de diffusion de films, expositions et musiques sur ce pays. Par ailleurs, il y aura une tombola à laquelle les populations participeront à distance, car ne pouvant pas être présentes dans la salle en raison des mesures barrières contre le coronavirus.

Créé en septembre 2017, le Festim-Brazza est un événement international qui s'inscrit dans le cadre du rayonnement de la diversité culturelle et touristique entre Etats, sans discrimination de race, de langue et de religion. Il se veut un lieu de brassage culturel, de valorisation des pays frères et de promotion de la

culture congolaise dans toute sa diversité. « Diplomatie culturelle et touristique, politique d'entente et d'échange entre Etats, facteur du vivre ensemble face aux défis du monde contemporain », c'est le thème retenu cette année. Comme ambassades accréditées au Congo et participant à l'événement, il y aura : la Guinée équatoriale, la Côte d'Ivoire, le Maroc, l'Angola, la Chine. Le Rwanda et l'Algérie sont notamment les nouvelles ambassades qui y prendront part, pour la toute première fois. A cet effet, les ambassades en poste à Brazzaville sont invitées, durant ce rendez-vous, à faire la promotion de leurs pays sur le plan touristique, environnemental, économique et culturel à travers des films documentaires, expositions, partages culinaires, chants, danses et musiques. De son côté, le Congo, pays hôte, est également appelé à faire de même.

Merveille Atipo

GENRE

La CAF veut façonner l'avenir du football féminin

La Confédération africaine de football (CAF) a élaboré et présenté, le 23 juillet, un plan quadriennal (2020-2023) qui réitère l'engagement de cette institution à développer le football féminin à tous les niveaux vers de nouveaux sommets.

Par le biais du slogan Its-TimeIsNow, la plus haute instance du football africain implémente une nouvelle identité du football féminin susceptible de servir de référence pour la promotion et le développement du sport sur tout le continent et de guide de réussite pour les associations membres et autres parties prenantes. « Aujourd'hui est un jour historique pour le football féminin en Afrique. Le lancement de la stratégie du football féminin de la CAF est conforme à notre engagement à donner de l'espoir aux jeunes du continent et à développer le football féminin à tous les niveaux. Il définit une feuille de route claire pour des actions spécifiques qui

révolutionneront le football féminin », a signifié Ahmad Ahmad, président de la CAF.

Cette feuille de route prévoit une augmentation du nombre de compétitions féminines pour les clubs, en introduisant notamment la Ligue des champions féminine de la CAF car les compétitions sont les plus grands moteurs du développement du football. « Accélérer la croissance du football féminin à tous les niveaux, partout en Afrique, en multipliant les opportunités de jeu pour les femmes et les filles et en offrant des possibilités de formation accrues et améliorées pour le personnel technique impliqué dans le football féminin; de même

qu'en reliant les cours de renforcement des capacités aux programmes de développement et compétitions », telles sont, entre autres, les missions de ce plan.

Toujours selon la CAF, ce plan permettra de créer une marque de football féminin forte et fédératrice tirant parti des valeurs africaines tout en garantissant les efforts en faveur du développement du football féminin professionnel et durable. Il aura également un impact social du fait de privilégier l'utilisation du football comme outil pour éduquer les jeunes filles, tout en facilitant l'autonomisation et la participation de ces dernières dans l'émergence du football féminin.

Rude Ngoma

FOOTBALL

Clap de fin pour Essam El Hadary

S'en est terminé entre le football et le mythique gardien de l'équipe d'Egypte, Essam el Hadary. Il a officiellement annoncé sa retraite, le soir du 23 juillet sur une chaîne de télévision égyptienne.

Avec une carrière professionnelle de haut niveau de plus de trente ans, ce joueur de quarante-sept ans a passé presque tout son parcours en Egypte avec quelques saisons en Arabie Saoudite ou en Suisse. Il a, en effet, joué à El Merreikh SC (Soudan), Al Taawon (Arabie saoudite), Ismaily SC, Wadi Degla SC, Zamalek SC, Itihad Alexandria et Nogoorm FC. Il a fait un séjour au FC Sion en Suisse avant de se consacrer à Al Ahly puis à la sélection. « Le football est ma seconde épouse et on vient de divorcer. Je ne rejouerai plus. Tout le système est maintenant en erreur, les chefs s'attaquant les uns



les autres. Que Dieu vienne en aide aux joueurs », a-t-il indiqué. Très connu du public africain grâce à ses prouesses au niveau des compétitions continentales, El Hadary met ainsi un terme à une carrière riche avec plus de cent cinquante apparitions en sélection, quatre victoires en Coupe d'Afrique des nations, trois en Ligue des champions et trois en Supercoupe d'Afrique de la CAF ainsi que huit en Coupe d'Egypte. « Il n'y

a plus grande chose à ajouter à ma carrière. Il n'y a pas de meilleur gardien en Egypte que moi. Je suis resté sur le banc qu'en 1998 pour Nader El-Sayed », a ajouté le désormais ancien gardien. L'homme reste, à ce jour, le plus vieux joueur d'une Coupe du monde à 45 ans et 161 jours et fait partie des meilleurs gardiens de l'histoire du football égyptien et africain.

R.Ng.

BOXE

Mike Tyson de retour sur le ring

La légende vivante du noble art a annoncé, le 23 juillet, qu'il remettrait les gants pour remonter sur le ring à l'âge de 54 ans pour affronter le 12 septembre, à Los Angeles, son compatriote américain Roy Jones Jr (51 ans) dans un combat d'exhibition.

Des règles sont adaptées à ce type de combat qui n'a rien d'officiel. A titre d'illustration, cette confrontation ne dépassera pas les huit rounds et le KO ne sera pas recherché. Les gants, a-t-on appris, devraient être adaptés pour éviter des chocs trop violents lors des coups. « Ça va être incroyable », a promis Michael Gérard Tyson dit Mike Tyson interviewé par ESPN. Il s'est montré rassurant quant au probable danger de blessures graves lors de son retour sur le ring. « Nous sommes tous les deux les combattants accomplis. Nous savons comment nous protéger. Nous irons bien », a-t-il assuré.

Mike Tyson, rappelons-le, est un ancien champion du monde de la catégorie poids lourds des années 1980-1990. Il a remporté au cours de sa carrière 50 combats dont 44 par KO contre 6 défaites. Face à lui se dressera un autre ancien champion du monde du noble art en 1993 et 2004 d'abord chez les poids moyens et super moyens puis chez les mi-lourds avant de gagner la ceinture WBA des lourds. Roy Jones Jr a, quant à lui, remporté 66 victoires dont 47 par KO contre 9 défaites). Mike Tyson surnommé « Kid Dynamite ou Iron Mike » est en train d'affûter ses armes pour ne pas manquer ce rendez-vous qui se déroulera au Dignity Health sports Park de Carson, ville du Comté de Los Angeles dans une salle pouvant accueillir 27.000 spectateurs même si avec la propagation du coronavirus, le risque d'un éventuel huis clos n'est pas exclu.

Mike Tyson et la boxe, c'est une histoire qui avait bien commencé et qui malheureusement s'est mal terminée. Il reste le plus jeune boxeur de la catégorie à avoir remporté un titre mondial à l'âge de 20 ans. Ce boxeur a conservé sa ceinture de champion du monde pendant trois ans avant de perdre son premier combat ainsi que ses titres en 1990 contre James Douglas. En 1992, il a été condamné à une peine de six années de prison pour avoir été jugé coupable du viol d'une jeune femme. Il sort de prison en 1995 puis il reprend la boxe en remportant des titres de la WBA et WBC.

Mike Tyson avait perdu sa ceinture WBC en 1996 en s'inclinant par arrêt de l'arbitre au 11e round face à Evander Holyfield. Il a été ensuite disqualifié lors de la rencontre retour en 1997 contre le même Holyfield après avoir mordu l'oreille de son adversaire avant d'écoper d'une sanction de dix-huit mois. « J'ai vécu des expériences... et maintenant je suis de retour », a-t-il certifié par le même canal.

J.G.E.

JOURNÉE NATIONALE DU SPORT

Hugues Ngouélondélé place la santé au premier plan

C'est dans un contexte particulier que sera célébrée le 26 juillet la journée nationale du sport. Dans son message, le ministre des Sports et de l'Education physique a donné la priorité à la santé.



Le ministre Hugues Ngouélondélé prononçant son message/DR

« La santé est notre bien le plus précieux. Préservons-nous, afin que le sport, facteur de bien-être, ne soit pas un facteur de propagation et de contamination de la Covid-19 », a souligné Hugues Ngouélondélé.

La pandémie de Covid-19 oblige la journée nationale du sport à être célébrée, cette année, sur le thème: « Mobilisons-nous pour un sport sans risque en cette période de pandémie de Covid-19 ». Le ministre des Sports et de l'Education physique a profité de l'occasion pour interpeller les sportifs, quant aux mesures édictées par le gouvernement

de la République pour briser la chaîne de contamination.

Hugues Ngouélondélé a, en effet, rappelé que la pratique des sports collectifs demeure interdite, précisant que seuls les sports individuels sont autorisés à être pratiqués seulement dans l'application stricte des gestes barrières, des règles de distanciation physique avec le port du masque. « Les rassemblements, à cet effet, ne doivent pas dépasser cinquante personnes », a-t-il insisté.

La journée nationale du sport, a expliqué le ministre, a été instituée par décret n°2005-650 du

9 décembre 2005. Elle est célébrée chaque dernier dimanche du mois de juillet dans le but de vulgariser la pratique du sport. Selon lui, le dispositif a été renforcé par décret n°2016-33 du 7 février 2019, portant institution des journées nationales de la marche sportive de santé pour tous, qui ont lieu le deuxième et quatrième dimanches de chaque mois. Tout en reconnaissant que le sport est un facteur de bien-être et de cohésion sociale, Hugues Ngouélondélé a, révélé: « il est prouvé que la pratique régulière d'une activité physique renforce notre organisme, réduit les risques de nombreuses maladies et améliore notre santé. »

Il s'est appuyé sur les études menées par les scientifiques, pour démontrer que bouger régulièrement réduit le risque de développer un diabète ou des maladies cardiovasculaires, prévient certains cancers, fortifie les os, renforce les muscles, augmente les capacités respiratoires et aide à éviter l'excès de poids.

Pour palier le manque de compétitions pendant le confinement, le ministère des Sports et de l'Education physique avait initié de nombreuses séquences de sport à domicile diffusées sur la chaîne de télévision nationale.

James Golden Eloué

RÉFLEXION

Sur un duel mortel ...

Que la Chine et les Etats-Unis se défient sur le plan économique au point de courir le risque d'une rupture des échanges que leurs peuples paieraient inévitablement au prix fort n'a en vérité rien d'inquiétant. Même si ce duel prend, en effet, un tour plus rude et perturbe profondément la mondialisation dont jusqu'à présent sortaient de grands progrès, il finira tôt ou tard par déboucher sur des accords de longue durée entre les deux puissances car la loi du marché est impitoyable. Mais pour cela il faudra que les deux plus grandes puissances du temps présent mettent un terme à leur surenchère militaire.

Or Pékin – aujourd'hui Beijing – et Washington s'affrontent ou menacent de s'affronter les armes à la main dans l'espace maritime stra-

tégique qu'est la Mer de Chine du Sud, ce qui fait courir un péril mortel à l'ensemble de la planète et pas seulement à cette région du globe. Car tout indique, dans l'instant où sont écrites ces quelques lignes, que les plus hautes autorités des deux Etats ne prennent pas la juste mesure du danger qu'un tel duel stratégique fait courir à l'humanité tout entière.

Imagine-t-on, à la Maison-Blanche et dans le Palais présidentiel au cœur de la capitale chinoise ce qui arriverait si des bâtiments de la marine des deux pays venaient à s'affronter dans les eaux de la Mer de Chine du Sud que revendique Pékin mais que contestent le Japon, la Malaisie, le Vietnam, les Philippines, Brunei, Taïwan, bref l'ensemble des pays de cette sous-région de l'Asie. Se déroulant dans un espace maritime aussi grand que l'Europe,

sur les récifs et les atolls duquel la Chine a installé ces dernières années des bases militaires, qui est non seulement riche en ressources naturelles mais s'impose comme l'un des principaux carrefours commerciaux de la planète, un tel duel militaire provoquerait à coup sûr une crise mondiale que ni Xi-Jinping ni Donald Trump – ou Joe Biden s'il remporte l'élection présidentielle en novembre prochain – ne seraient capables de gérer.

Au-delà de la crise sanitaire que provoque la Covid-19 et de la crise environnementale que génère le dérèglement climatique, le duel qui se précède de jour en jour en Mer de Chine du Sud fait d'ores et déjà peser sur la communauté internationale, donc sur la paix mondiale, la pire des menaces enregistrées depuis la fin de la guerre dite « froide » qui avait conduit la Terre

des hommes au seuil d'un conflit dont elle serait sortie à nouveau dévastée. Etant donné la place que les armes nucléaires occupent désormais dans les systèmes de défense des grandes puissances, l'on peut tenir pour certain qu'un tel duel dégènerait très vite avec des dizaines, des centaines de millions de morts et des atteintes à notre environnement que la communauté humaine tout entière paierait au prix fort.

Que les choses soient donc claires : il reste peu de temps pour conjurer le mal qui se précise de jour en jour dans cette partie du globe terrestre. Si la communauté mondiale dans son ensemble ne fait pas entendre très vite la voix de la raison, nous traverserons tous l'une des pires crises de notre longue et tumultueuse Histoire.

Jean-Paul Pigasse